BX
4843
.E75
1886

LIBRARY OF PRINCETON
DEC 29 1911
THEOLOGICAL SEMINARY.

BX 4843 .E75 1886
Erichson, Alfred.
L'*b*Eglise Fran*p*caise de
Strasbourg au seizi*a*eme

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE STRASBOURG

AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/leglisefrancaise00eric

LIBRARY OF PRINCETON
DEC 29 1911
THEOLOGICAL SEMINARY.

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE STRASBOURG

AU SEIZIÈME SIÈCLE

d'après des documents inédits

PAR

ALFRED ERICHSON.

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
33, Rue de Seine, 33.
1886.

L'EGLISE FRANÇAISE DE STRASBOURG

AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Des travaux récents, parmi lesquels nous devons citer en première ligne la publication de la correspondance de Calvin par MM. Ed. Reuss et Cunitz dans les *Oeuvres complètes* de ce réformateur, et les «*Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise française de Strasbourg*» par M. Rodolphe Reuss, ont puissamment contribué à nous faire mieux connaître les origines de cette Eglise, ainsi que les vicissitudes par lesquelles elle a dû passer.

Nous savons qu'un grand nombre de ceux qui furent obligés de s'expatrier des pays avoisinants pour cause de religion, trouvèrent à Strasbourg, dans les premiers temps de la Réforme, un accueil bienveillant, un asile sûr et très-souvent aussi les moyens de subsister, et ce n'est point là un des moindres titres de notre cité à la reconnaissance de la postérité. Ayant reçu de Calvin lui-même une organisation ecclésiastique, ces réfugiés

formaient une petite Eglise dans l'Eglise, mais n'en jouissaient pas moins des sympathies et de la protection des protestants de Strasbourg. Ceux-ci, après avoir recouvré pour eux-mêmes l'Evangile de la liberté, étaient heureux de faire participer à ses bénédictions des frères persécutés.

Il était réservé à une génération postérieure, devenue le champion d'un luthéranisme étroit à Strasbourg, d'inaugurer une ère d'intolérance et même de persécution contre ces «réformés», désignés par le nom de «*Velches*».

Ce que l'on connaissait moins jusqu'ici, c'est la vie intérieure de cette communauté française, établie au milieu d'une ville toute allemande, ce sont les formes de son culte, ainsi que l'impression qu'elle produisait sur ceux qui, du dehors, venaient s'y joindre chaque jour.

I.

La découverte de documents inédits, conservés dans les archives du Chapitre de St-Thomas à Strasbourg[1], nous permet de combler aujourd'hui, dans une certaine mesure du moins, cette lacune. Il s'agit de lettres écrites aux membres de sa famille et à des amis par un jeune homme d'Anvers, qui quitta son pays natal et vint se fixer à Strasbourg, tant pour échapper à la persécution reli-

1. Tiroir 21, liasse 3, Lettres de Conrad Hubert.

gieuse, que pour y étudier les langues classiques auprès de professeurs renommés.

Le brouillon de quelques-unes de ces lettres a été préservé de la destruction grâce à une circonstance assez curieuse. Ces feuillets étaient tombés, nous ne savons de quelle manière, entre les mains de Conrad Hubert, vicaire à l'église St-Thomas ; il eut l'idée de les réunir en un cahier et d'en utiliser les marges et le verso, soit pour y inscrire des notices de tout genre, même des poésies, soit pour y jeter le brouillon des lettres qu'il écrivait à Martin Bucer, Calvin, Pierre Martyr Vermigli, Brentz et autres. C'est à cette habitude de parcimonie, dont on retrouverait du reste plus d'un exemple de nos jours, que nous devons la conservation de notre manuscrit. Ce cahier, qui nous rappelle les anciens palimpsestes par les écritures diverses dont il est surchargé, renferme aussi quelques-unes des réponses envoyées au jeune Anversois, entre autres trois lettres du médecin Eustache Duquesnoy. Elles nous apprennent que ce dernier, échappé au commissaire impérial, Ch. de Tisnacq, en Flandre, en abandonnant tous ses biens, s'était d'abord établi à Heidelberg ; il devint plus tard professeur à Lausanne.

Aucune des lettres de notre étudiant, les seules qui nous intéressent ici, n'est signée, précaution bien naturelle dans ces temps difficiles. Lui-même se faisait adresser les réponses sous un nom d'em-

prunt, celui de *Martin du Mont*, de sorte que le nom de sa famille nous est resté inconnu. Tout ce que nous savons, c'est que le mari de sa sœur, l'un de ses correspondants habituels à Anvers, s'appelait Nicolas Bâne.

Le jeune Wallon, arrivé à Strasbourg à Pâques de l'année 1545, demeura d'abord chez l'un de ses maîtres, dans la rue des Pucelles ; plus tard il habita la maison d'un autre professeur, Pierre Martyr Vermigli près de l'église St-Thomas. Un de ses compatriotes, Hubert de Bapasmes (Bapaume), partageait son logis. A en juger d'après ses lettres, il semble avoir joui d'une assez grande aisance : cela lui permit, malgré la cherté de la vie à Strasbourg, de recueillir le fils d'une veuve d'Arras, qui, après la mort de son mari, Henry le Monnier, était restée sans ressources avec neuf petits enfants. Cet acte généreux est de nature, à lui seul, à nous disposer favorablement pour l'auteur des lettres qui vont suivre. Il s'y révèle d'ailleurs partout comme un esprit sérieux, plein de zèle pour les études et la «vraie religion». Rien de plus touchant que la manière dont il décrit le bonheur qu'il éprouve d'être dans une ville si belle, où la parole de Dieu est prêchée librement et abondamment. Qu'on remarque l'éloge décerné aux Strasbourgeois, «bonnes gens qui aiment l'Evangile et ceux qui sont persécutés pour icelle». Rien de plus sensé que les exhortations que le jeune homme modeste adresse

à l'un de ses cousins, Guillaume, au sujet du choix d'une carrière. «Tous états, dit-il, sont agréables à Dieu, moiennant on s'y gouverne léallement, ne cherchant point du tout son profit, mais celui du prochain.» Aussi se garderait-il bien de détourner son ami de «l'état de marchandise», si le Seigneur ne l'avait appelé à l'étude.

Mais ce qui fait surtout à nos yeux le grand prix de cette correspondance, c'est qu'elle donne, en quelques traits, le tableau de l'Eglise française de Strasbourg. Les détails qu'on y trouve sur la manière dont le culte y était alors célébré, ont pour nous d'autant plus de valeur que nous ne possédons sur ce sujet aucun autre témoignage d'un membre de la communauté elle-même. Les renseignements qui nous sont fournis sur le plan d'études suivi alors dans l'Ecole de Strasbourg et sur les leçons des maîtres, sont également précieux.

Nous ignorons à quelle époque le jeune étranger quitta de nouveau notre ville. En tout cas, il s'y trouvait encore à la fin de l'année 1547, et peut-être mit-il alors à exécution le projet qu'il avait, conçu d'aller continuer ses études à Paris. Son ami Duquesnoy voudrait le voir «se déporter de l'estude pour se remettre à la marchandise», et lui propose «de placer son argent à perte et à gain avecque lui». Il lui donne en outre le conseil «de prendre femme et de ne plus attendre, vu que (ajoute-t-il dans une lettre du mois de juin 1547) sy avez vo-

lonté de maryer, est dormais temps, pour veoir la génération que le Seigneur vous donneroyt, venyr en l'âge d'homme».

La langue de ces lettres, écrites d'une plume alerte et dans un style pittoresque, est le français wallon. Entre autres particularités de ce dialecte, nous ferons remarquer que tantôt le *c* y devient *ch* (*ichi* pour *ici*) et que tantôt le *ch* s'y change en *c*, (*cercer*, *chercher*); c'est pour le reste l'orthographe d'un écolier, que nous ne modifierons qu'en y introduisant la ponctuation et les accents les plus nécessaires.

Il y a une vingtaine d'années, le savant et infatigable professeur Baum, qui tira de la poussière des archives des milliers de documents précieux concernant la Réforme, découvrit également ce cahier de lettres, dont il fit faire une copie par son élève Charles Spindler, aujourd'hui pasteur à Wissembourg. Toutefois, nous avons cru devoir recourir pour la publication présente à l'original même, afin d'en reproduire le texte aussi fidèlement que possible. Les conseils de M. le professeur Cunitz, si versé dans la connaissance de cette époque, nous ont été d'un grand secours au milieu des difficultés qu'offrait ce travail et dont peuvent se rendre compte tous ceux qui ont déjà essayé de déchiffrer des manuscrits du seizième siècle.

II.

Lettre à son frère Pierson[1]. (1545.)

Tres chier frere, de bon cœur à vous me recommande, vous advertissant que sommes arrivés en ceste ville le jour de Pasques au matin tempre, en bonne sancté, loues soit Dieu, auquel je prie que ainsy soit-il de vous. La presente sera pour vous advertir que avons trouvé maistre lequel se nomme maistre *Mischiel*, lecteur hebrieux[2], homme de bien ; luy donnons par an chascun envyron de sept libvres de gros[3]. Je vous advisse que quant vous me vollez escripre quelque lettres, vous escripverez : soit donnee à *Martin du Mont* ; on m'apelle ichy ainsy, car jay changiet mon nom par le conseil de

1. Pierron, Pierre.

2. Michel Delius, auquel Jean Sturm, le célèbre recteur du Gymnase de Strasbourg, rend le témoignage »qu'il est un homme pieux, droit, franc, de bonnes mœurs, comme il n'en a jamais rencontré« (*Erinnerungsschrift*, p. 27). Sturm compare dans ce même écrit la femme de Delius à Cornélie, la mère des Gracques ; »c'est une matronne pieuse et honnête qui parle latin avec ses enfants et commensaux«. Cette particularité aura sans doute été d'un certain secours à l'étudiant wallon pour ses rapports avec ses hôtes, dans une ville dans laquelle la langue française était peu connue. Quand en 1559 le prédicateur de l Eglise française, Guillaume Le Brac, fut présenté aux pasteurs de la ville, ceux-ci ne purent s'entretenir avec lui »parce qu'aucun ne comprenaît le français«. *Mémorial*, c'est-à-dire, Procès verbaux du Conseil des XXI, 23 déc. (*Archives de la ville*).

3. La livre strasbourgeoise (de gros ou pfennig) valait à peu près 4 livres (de France), mais il ne faut pas oublier que le pouvoir de l'argent, était à cette époque de 4 à 5 fois plus considérable que de nos jours.

quelque homme de bien, n'est besoing que chascun le sace. Quant on me veult envoier des lettres, les fault enveloper en ung papier et escripre ladite superscription dessus, avises de le tenir secret [1], car je ne l'anoncheray sinon que à *Nicolas* [2] et à vos, en toutes mes aultres letres nen feray nulle mention. Touchant à nostre estude, je say, pour heure presente, toute les declinaisons et les conjugations et plus de la moitié du gramaire ; jay espoir avecq l'aide de dieu que en dedens ung an de vous escripre une lettre en latin. Sy jestoie à vous conseiller, je vous conseilleroie de recorder, quant vous aves loisir, tout che que vous aves aprins. chela vous seroit fort proffitable, et entreteroies [3] che que aves aprins ; mon compaignon se repent bien que ne la point faict. Il a esté quatre ans à lescolle, maintenant il fault quil recommence comme moy. Je faictz mon compte de escripre une lettre à *Du Bois*, vous adviseres de luy bailler ; davantage faict mon compte de escripre tout le con-

1. Lefèvre d'Etaples et Roussel avaient usé des mêmes précautions lors de leur séjour à Strasbourg. — L'empereur Charles-Quint se trouvait en Flandre. Bucer raconte à Bullinger de Zurich, le 11 avril 1546 (*Lettres de Bucer. Archives de St-Thomas*), que quatre personnes venaient d'être brûlées à Anvers, quoique leurs parents eussent offert pour eux une rançon de 40,000 pièces d'or, et il ajoute : »César ramasse de tous côtés de l'argent, cependant il a préféré leur vie à l'argent.« Nous lisons dans une autre lettre de Bucer à Ambroise Blaurer, en date du 15 juillet 1545 : »L'empereur sévit avec une cruauté incroyable contre les saints.«

2. Nicolas Bâne, son beau-frère, à Anvers.

3. entretiendrait.

tenu et la maniere de *lesglise galicane* de ceste ville à mes cousines ; baillerez la lettre à ma cousine *Castelain*, affin quelle lisent tout ensemble. Je ne vous en escripveray riens ne à *Du Bois* aussy ; sy vous la voulles veoir vous leur demanderez. Je vous recommande que vous noubliez point la parolle de Dieu pour les voluptés de che monde, car nous ne sommes point à nous mesmes, ains [1] sommes à cheluy quy nous a racheté par son presieux sang, parquoy fault aviser de vivre selon sa volunte, et on ne sait point sa vollunte s'on ne le lit ou s'on ne l'oit prescher [2]. Il ni a point d'aparense que le puissies ouir prescher. Il ne se fault doncques tant ocuper au biens mondains que on ne trouve quelque petite espasse de temps pour scrutiner les Saintes escriptures, quy est la vertu de Dieu et est salut à tous croiantz ; ains fault considerer que nous sommes ichy aujourdhuy et nous ny sommes point demain. Quant à che que je vous escript, checy nest sinoncq pour vous admonester, que ne mettez la parolle de dieu en oubly ; ne linterprestez point aultrement.

1. Mais.

2. Poullain écrivait à Calvin en septembre 1546 (*Oeuvres de Calvin*, éd. Baum-Reuss-Cunitz, XII, p. 376) : »J'ai bien pitié de cette foule de gens (d'Anvers) qui ont appris à connaître le Christ et qui osent à peine ouvrir la bouche.«

Lettre à Jean Du Bois à Anvers. (1545.)

Tres chier et bon amy *Jehan du Bois*[1], de tres bon cœur à vous me recommande, vous advertisse que suys arrivé en *Argentine* (quy se nomme en langue germanique *Strasbourch*) en bonne sancté, loué soyct le createur, auquel je prye que ainsy soit il de vous. La presente sera pour vous advertir que comme ainsy soyt que le corps soit ung petit eslongé[2] de vous, ne pensez point pourtant que l'amour le soyt ausy. Je souhaite que fussies sorty de Babilone et que fussiez ichy, sy ce nest quant je considere que vostre mere est vielle et que vous estes le baston de sa viellesse, pour la consoller en toutes ses adversité, alhors ne say que je doy dire. Il y a encoire ung aultre empeschement : ni a il ichy nuls quy facent vostre stille[3], ceulx quy font chauses font austres acoustremens ausy. Il faict ichy chier vivre, il fault ung sept libvres de gros pour an ; toutesfois vous ne croiries jamais que cest une chose plaisante et sy est on a repos de conscience, quant on est où la parolle de dieu est purement

1. Nous trouvons dans le »Correctiebock« d'Anvers, 1566, sur la liste des personnes suspectes : »Jan Dubois, viel homme, Le grand Jehan, surnommez Du Bois«, et un troisième du même nom avec la mention : »dict petit Jehan« (*Rahlenbeck, l'inquisition et la réforme en Belgique*, 1857).

2. éloigné.

3. Style, manière, métier. Littré n'indique pas cette acception du mot dans son dictionnaire.

anoncée et les sacrements purement distribués, ausy quant on oyt chanter les belles pseaulmes et merveilles du Seigneur. Je fust bien au commenchement cincq ou six jours, quant je oioie chanter je ne me savoie tenir de pleurer de joye ; vous ny oieriez point une voix desborder l'autre ; chascun a ung libvre de musicque en sa main, tant homme que femme, chascun loue le Seigneur. Il en y a ichy de tels quy ont bien laisset sept ou huit mille florins [1] de rente, et s'en sont ichy venus à tout riens, et louent grandement le Seigneur, quil les a ichy apellé; quantà moy je rens grace à mon dieu, quil ma ichy apellé.

De vous escripre la maniere comment on se goubverne en ieglise, je nay point le loisir, car il fault que je estudie, neanmoins je faictx mon compte de tout escripre à mes cousines ; vous en pourez demander la coupie à mon frere. Quant à la situation de la ville, elle est située aupres du *Rin*, dont il y a ung bras et encoire une aultre riviere quy passe au travers de la ville [2]. C'est la ville bien reiglee que vous ayez jamais veu et bonnes gens qui aiment levangille et ceulx quy sont persecuté pour icelle. (Che que ne sont ceulx de *Wesel* [3], car che sont mau-

1. Le florin d'Allemagne valait environ 2 livres de France ou francs.

2. L'Ill.

3. Wesel fut longtemps la résidence préférée des Anversois qui avaient quitté leur ville pour cause de religion. Voy. la lettre de Calvin aux Français de Wesel, 1554 (*Oeuvres* XV,78 et XII,12. 214.525.578.)

vaises gens et contraires à levangille). Quant à che quil faict ichy chier vivre, che vient à cause que le vin est chier ; jay esepoir que le Seigneur nous envoyera une bonne annee comme laparense en est grande. Jascoisen[1] que le Seigneur ne vous aye point faict ceste grace ne donné loportunite de vous trouver en lieu où sa parolle est purement divulguée et ses saints sacrements purement distribuets, je croy que nen serez pourtant de petit couraige, ains requerez le Seigneur quil vous doing le temps pour vous y trouver.

Je vous prie que vœulles conforter ceulx quy sont foibles et me recommander à tous mes compaignons, leur disant quil ne facent nulle memoire de moy, sy vous leur anoncez le lieu où je suys. Nous prions tous les jours pour vous tous aux prieres publicques, affin que le Seigneur vous vœulle consoller et tous les affligiés. On persecute fort au pays de *Loraine*[2], se sont tous les jours gens quy en viennent. Il ni a d'ici à *Metz* que trois journees ; qui fera la fin, priant au createur quil luy plaise vous donner sa sainte grace, de *Argentine*, che...

Je vous prie que me rescripvez de vos nouvelles, vous baillerez à mon frere vos letres ; les mes envoyera bien.

1. Jascoisen, jaçoit que, ja soit ce que, quoique.

2. Hedio ad Gervasium Scholasticum, 31 déc. 1542 (*Archives de Zurich*) : «Satan exerce ses fureurs à Metz.»

Lettre à Nicolas Bâne à Anvers. (1545.)

.....[1] Le mardi apres Pasques nous nous sommes loués avecq ung maistre lequel est lecteur en langue hebraique, homme de bien; nous luy donnons chascun environ de sept libvres de gros par an pour nostre table. Quant à nostre estude nous commenchons tout bellement avecq l'aide de Dieu. Je vouldroie bien savoir latin pour lire la sainte escripture, car je ne la voeulx point lire en franchois. Je vous souhaite ichy aulcune fois pour ouir les predications et pour veoir la maniere de faire de leglise quy est fort belle à veoir. Ceulx quy aiment la parolle de Dieu sont à repos de conscience quant il sont ichy; on y administre purement la Cene avecque grande reverence; je suis bien joieulx que Dieu m'a ichy apellé. De vous escripre toutes les manieres de faire de lesglise, il me seroit trop fasceu[2] de lescripre à tout chascun. Jen ay escript une partie à mon oncle *Hubert* et faict mon compte de tout escripre au plus pres que je pourray à mes cousines (pourez regarder la lettre). Je vouldroie bien que menvoyssies ma cape que jay laisset en *Anvers*, mon manteau et mon sacon[3] de drap noir à passe

1. Nous ne reproduisons pas le commencement de cette lettre, qui est identique à celui de la première.

2. Fâcheux.

3. Sans doute une espèce de veston; on employait encore à Strasbourg, au commencement de ce siècle, l'expression de paletot-sac.

et encoire ung sacon de drap noir que jay à *Lille*, dont le corps est doublé de blance foustenne[1], et les six chemises que jay laisset en *Anvers* ; il en ja aulcunes que les collets aueroient bon mestier[2] destre refaict, je vouldroie bien que elles fussent refaictes avant les envoyer. Je vouldroie bien que me voulussies faire faire une barette de corsée[3] rouge et sy le faicte border de quelque chose de noir. S'il y a aulcune choses de che que vous demande vendut, je ny vise point de l'avoir ; sy tout estoit vendut, envoyez me six ou sept autres de drap noir de *Menin*, dung 38 patz l'aune[4]. Je voeulx avoir tout en laine. Jay aussy laisset en *Anvers* 2 paires de chauses, assavoir 2 paires de haus et 2 paires de bas, je les vouldroie bien avoir. Pour menvoyer che que je demande, vous fault parler à *Anthoine le Moisne* ou à *Jehan Drumes* ; ceulx la connoissent bien des gens de ceste ville, car ils ont affaire avecq eulx ; je crains bien que *Anthoine le Moisne*[5] n'auera eu à souffrir à *Lille*. Sil est en *Anvers*, vous me recommanderez à luy ; je

1. Futaine, fustana.

2. Auraient bien besoin.

3. Drap corsé, qui a du corps, épais, solide (*Littré*).

4. L'aune à 38 batzen ; cette monnaie valait 15 centimes.

5. Bucer raconte à Blaurer, dans la lettre déjà citée du 15 juillet 1545, qu'un maître Antoine d'Anvers, « homme très-savant en grec et en latin, pieux entre tous et particulièrement habile à instruire la jeunesse », déjà saisi par les archers, avait réussi à se sauver, grâce à un stratagème, et s'était réfugié à Strasbourg. C'était le précurseur de Brully à Tournay. Est-ce de lui qu'il est question ici ?

vous prie que jaye le plus brief que povez des nouvelles de vous par le premier partant. Pour nouvelles, on persecute fort en *Loraine*; je prie à Dieu quil luy plaise resconforter ceulx quy sont persecutés.

Quant vous mescripvez je demeure *In de Joffrauenghast*[1], ainsy se nomme la rue; nostre maison est serrant à la maison du comte *Guillaume de Wirtemberch*[2] lequel a este prisonnier en *France*; mon maistre se nomme maistre *Michiel*, lecteur en hebrieux. Jay changiet mon nom par le conseil de quelqun que vous connoissiez bien, je me donne à nom *Martin du Mont*, parquoy vous lescripverez ainsy en la superscription; escripvez hardiment la subscription en Franchoys, on le madressera mieulx ainsy; il n'entendent point icy le bas alleman[3]. Recommande me à tous nos bons amys; qui fera la fin priant au createur quil luy plaise nous donner saincte grace.

De *Argentine* quy se nomme en langue germanique *Strasbourch*.

1. Jungfrauengasse, rue des Pucelles.

2. Il est évidemment question ici de Guillaume de Furstenberg, qui possédait une maison à Strasbourg.

3. C'est-à-dire le flamand.

Fragment d'une lettre adressée à ses cousines à Lille.

...il y a ung merveilleusement bel ordre et pollice et ausi les maistres rendent grand paine à instruire les enfantx... car je voy en la plache, où je vais ouyr tous les jours mes lections (qui est la plus haulte de neuf à une pres[1]), que le maistre enseigne tant fidelement et amablement, prenant tant de paine à le nous faire entendre que rien plus. Touchant à che que je aprends du matin depuis huit heures jusques à neuf, on nous declare la dialectique: cest ung art qui enseigne à connoistre toute chose tant à disputer que à lire tous autheurs, sans lequel on ne peult bonnement entendre ne juger de sciences queconques ; et depuis neuf jusques à dix heures nous oions les oroisons de Cicero, apres diner je ois les oroisons de Demostenes en grec, là où on oit beaucoup de belles sentenses qui sont dignes de memoire. Je vous advise que depuis quatre heures au matin jusques à dix au soir que les jours ne me sont point trop longs, mais trop cours.

Touchant à la maniere de vivre dichi, je vous en voeulx ung petit advertir ; à ce faire je me voy de par vous à demy admonesté. Premierement il y a

1. La deuxième classe du Gymnase, qui comptait alors, dans ses neuf classes, 624 élèves.

une *eglise franchoise* en laquelle se faict tous les jours une predication, à laquelle se trouvent beaucop de gens de bien et doctes de la dicte langue tant de *Franche* que *d'Italie*. Les dimanches (car nous navons ichi nulles festes sinonc la feste de Noël [1], mais tous les mardi devant le diner est à demy feste constitué par le magistrat, lequel se nomme jour de prieres [2] à cause des prieres generales qui se font, etl'absolusion des pesches est pareilement donnée [3]), au matin on faict la dicte absolusion et prieres generalles... on chante quelque psaulme de David ou une aultre oroison prinse du nouveau testament, laquelle psaulme ou oroison se chante touts ensemble, tant homme que femme avecq ung bel accord, laquelle chose est bel a veoir [4]. Car il vous fault entendre que chascun a ung libvre de musicque en sa main [5], voila pourquoy il ne se peulvent desborder ;

1. L'Ascension était fêtée un dimanche. Il en avait été de même pour Noël depuis l'introduction de la Réforme jusqu'en 1537. Ce ne fut qu'en l'année 1603 qu'un décret du Convent ecclésiastique fixa de nouveau la célébration de l'Ascension à son ancienne date (*Archives de St-Thomas*).

2. Grosser und kleiner Bettag.

3. Calvin s'était conformé à Strasbourg à l'usage luthérien de prononcer l'absolution des péchés sans confession préalable des péchés. »Quant aux prières des dimanches, dit-il lui-même, je prins la forme de Strasbourg et en empruntay la plus grande partie« (Bonnet, *Lettres françaises de Calvin, II,* 573).

4. Gérard Roussel, dans une lettre à Briçonnet, fait la même observation à propos du culte luthérien tel qu'il se célébrait à Strasbourg en 1525 : »Le chant des femmes se mêlant à celui des hommes produit un effet ravissant« (Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 55).

5. La »Forme des prières et chants ecclésiastiques« venait de paraître chez Jean Knobloch, imprimeur à Strasbourg. Ce recueil contenait 50 psaumes de Marot avec des notes de musique pour le chant. Calvin en avait déjà publié un l'année 1539.

je neuse jamais pensé qu'il eut este tant plaisant et delectable comme il est. Je fust bien cincq ou six jours au commenchement, quant je voioie ceste petite assemblée laquelle estant expulsée de touts pays pour avoir maintenu l'honneur de Dieu et son evangille, je commenchoie à pleurer, non point par trystesse mais de joie en les oians chanter de sy bon cœur, comme il chantent, rendant grace au Seigneur, quil luy a plut les amener en plache où son nom est honnouré et glorifié. Jamais creature ne sauroit croire la joie que on a quant on chante les louenges et merveilles du Seigneur en la langue maternelle comme on chante ichy. Les dimanches, en lieu d'ungne messe on chante deux pseaulmes ou oroison et apres se faict une predication. On ne chante que une pseaulme devant la predication et laultre apres, la premiere que on chante, che sont les dix commandements[1] bien traduictz ; sy je eusse eut le temps les vouz eusse envoyé. Chela faict et acomply, le ministre[2] se met à genoul devant une table de boys faicte à manier dung autel, lequel nest point paret sinoncq quant on celebre la Sainte cene

1. Le chant des commandements a été supprimé dans la liturgie donnée par Calvin à l'église de Genève.

2. Le pasteur de cette église était alors Jean Garnier, qui venait de remplacer Pierre Brully. Ce dernier était allé mourir sur le bûcher à Tournay, en Flandre, en scellant sa foi par son sang (*Mémorial*, 22 *juin* 1545). Le gentilhomme lillois, Valérand Poullain, avait, il est vrai, rempli auprès de la communauté les fonctions pastorales depuis le départ de Brully, en septembre 1544, jusqu'au mois de février 1545, mais sans pouvoir se faire agréer définitivement. Dans des lettres conservées avec celles que nous trans-

de nostre Seigneur Jesus Chryst, laquelle se celebre tous les quinze jours, alhors le dict autel nest paret sinoncq à tout une blance nape sans avoir aultre parement dessus comme des chandelles ou aultres bagaiges. Le dict autel est mis quasy au milieu de leglise là où le ministre est, ainsy que vous ay dit, la face envers le peuple, faissant prieres pour le peuple en langue maternelle, hault et cler, que chascun l'entent; l'oroison accomplie, il monte en la chaiere et faict la predication, laquelle dure depuis sept heures et demie jusques à noeuf heures, lesquelles predications sont merveilleusement belles à ouir; comme jay devant dit, on chante apres la predication; voila pour la devant digner[1]. La seconde predication se faict à onze heures jusques à douze, à laquelle chaschun y amaine ses petis enfantz[2], comme de sept, huit, neuf et dix ans, lesquels enfantz tant filles que filz sont interrogués par le ministre apres la predication touchant leur foy; il faut que les dicts enfantz recitent le pater noster, les deux credo, et apres le reciter par le menu, les demandes que le ministre faict est quelle chose il entendent en disant nostre pere quy est es

crivons ici, une dame d'Anvers, Barbe de Vicery, ne manque pas de se faire recommander chaque fois par son compatriote Hubert de Bapasmes à »Maistre Jan Greniera, ce qui prouve combien les rapports étaient fréquents entre les protestants de Flandre et ceux de Strasbourg.

1. Avant le dîner.

2. Le catéchisme, appelé Kinderbericht, c'est-à-dire instruction des enfants, dans l'église luthérienne de Strasbourg.

cieulx ; mais che nest point la premiere interrogation, ains est de savoir sil sont cristiens, il responde que ouy ; il leur demande par quel moien, il dissent par le baptezme, et ainsy de tous les aultres pointz, lesquels seroient trop loing à rechiter ; il fault quil respondent comme est escript au cathecisme. Il fault entendre quil ne sont poinct interroguetz tous ensemble, mais lung apres laultre ; le ministre prent et choisy ceulx lesquels lui semblent estre les plus ignorant. S'on interroguoit ainsy les enfantz à *Lille*, je ne say comment ils saueroient rendre raison de leur foy; je laise les enfantz, mais s'on venoit à interroguer les grandes gens tant hommes que femmes et bigottes [1] ensembles, Dieu scait comment ilz commencheroient. Touttefois che sont bien bons cristiens par leur dire mesmes sans avoir aulcune cognoisance de leur Dieu, quy est chose lamentable, partant je prie à celle de vous toutes quy a enfantz que on prende paine de les aprendre la loy de Dieu et sa vollunte, affin que par che il puissent parvenir à la cognoisance de cheluy quy les a crées, ainsy de cheluy quy les a racheté par son presieux sang.

1. Il veut sans doute parler de religieuses ; béguines, en latin *bigoutae*, du terme flamand *beggaert* (*to beg*) demander. Un grand béguinage était établi dans les environs d'Anvers (Gens, *Histoire de la ville d'Anvers*).

Lettre à son oncle Hubert. — 10 *mars* 1546.

Tres chier et tres honouré oncle, tres humblement et de bon cœur à vostre bonne grace me recommande et à ma tante votre femme et à toutz vos enfantz; apres toutes recommandations je vous advisse que je suis en bon point, la louange soit au Seigneur auquel je prie que ainsy soit de vous et de toute votre famille.

Tres chier oncle, la presente est pour vous advertir, que je vous ay envoyet une letre dattée du 12 de febrier contenant la recheption de vostre letre et la response dicelle, je croy que l'avez rechept. Tres chier, la cause de ma rescription n'est guerre grande, sinoncq pour vous advertir de che que ay escript dessus, ausi ne vous ausseroie[1] si souvent escripre, scachant que avez des aultres affaires, craindant de vous facher et desplaire. Touchant à mon cousin *Guillaume*, votre filz, je faictz mon compte que luy donneray l'otroy[2] de venir par decha, puisque le Seigneur la appelet à l'estude, si che n'est que le laissiez pour les parolles et conseilz daulcuns quy ne sçavourent riens sinoncq les choses quy sont du monde, vous montrant beaucop de chose frivolles, quil fault pourtant laisser; en ferez ainsi ce qu'il vous plaira.

1. oserais.
2. L'octroi, la permission.

Je suis certain quil ont estimet et dit que suys ung fol de avoir laisset une sy bonne compaignie, laquelle est veritablement bonne; mais ne me arestant à leur dire, en ay prins une meilleure quy est la compaignie du Seigneur. Je scavoie bien che que le monde set[1] dire; et quant il aura tout dit, il ne nous donnera point le roiaulme des cieulx. Il ne fault point pourtant entendre que par ce je veuille condamner l'estat de marchandise, non, car toutz etatz sont agreables à Dieu, moiennant que on s'y gouverne leallement[2], ne cerchant point du tout son prouffit, mais celui du prochain.....[3] Le Seigneur m'avait donnet ung petit de bien pour moy entretenir honestement; ay esté incité à lestude de apprendre quelque chose pour plus facillement congnoistre quelle est la voulunte de notre Dieu. Je ne croy point que ce ait esté faict sans son appellement, car l'homme de sa nature est convoiteux et ne sçait laisser les gaignaiges, car il luy semblent trop doulx, par quoy, puisquil a pleust au Seigneur par sa grace et bonté infinie d'appeler mon cousin, votre filz, à lestude, je desire qu'il soit ichy, congnoissant que son prouffit y est; je vous promets que, sil exerchoit encore la marchandise, je me garderoie bien d'en faire quelque parolles.

Je vous advisse que je faictz mon compte d'aller

1. sait.
2. Loyalement; on disait: un léal serviteur.
3. Passage indéchiffrable.

demourer aupres de ce docteur italien[1], que je vous ay escript en la precedente letre, si je y peuls avoir plache, à cause que mon maistre[2] se poura bien aller tenir à *Hedelberghen*, là où se tient le comte Pallatin ; cest une université, je croy quil y poura bien avoir quelque office, parquoy il mest force d'en cercher ung aultre. Il advint que jestoie aller veoir *Henry le Monier*[3] lequel est fort malade. Je lui racomptoie che que vous escript, soubit me dit que seroie bien en la maison du dict docteur italien, tellement que je luy ay donnet la charge d'en parler

1. Pierre Martyr de Vermigli. Voyez, entre autres ouvrages sur ce docteur célèbre, la biographie publiée, en 1858, par M. le prof. Ch. Schmidt. Vermigli avait obtenu la chaire d'exégèse après la mort de Capiton en 1541 et occupait, en qualité de chanoine de St-Thomas, la maison qui forme le coin de la rue des Cordonniers et de la place St-Thomas, la même qui était habitée au siècle dernier par Schœpflin et qui l'est actuellement par M. le docteur Eug. Bœckel, aîné. Dans une lettre adressée le 23 février 1552 à Pierre Martyr en Angleterre *(Archives de St-Thomas)*, Conrad Hubert parle du cadran solaire qui ornait le mur de cette maison et que l'on pouvait y voir encore en 1878. — La femme du docteur, une personne très-distinguée, Catherine Dammartin, était une ancienne religieuse de Metz.

2. Michel Délius, dont il a été question plus haut.

3. Henry le Monier se trouvait parmi les personnes impliquées dans le procès de Brully. Le magistrat d'Arras avisa le 17 janvier 1545 le commissaire impérial, Ch. de Tisnacq, que »sur son ordre il a fait saisir, arrester et empeschier les corps et biens de *Henry le Mongnier, Jehan Crespin* et *maître François Bauduin*, nos bours geois et soubzmanans, comme estans iceulx nottez de la secte luthérienne ou d'autres mésus (abus, hérésies)«. Il annonça en même temps à l'empereur qu'il a »fait futter (piller) leurs maisons» (Documents publiés par Paillard, *Le procès de P. Brully*, p. 159 et 183). Les trois prirent le chemin de l'exil. Jean Crespin, le futur historien des Martyrs, également fugitif à Strasbourg en avril 1545, écrivait à Calvin : »Vous ne saurez croire avec quelle rage chaque jour croissante notre Antiochus sévit contre les fidèles.« Nous trouvons plus tard Baudoin à Strasbourg parmi les professeurs de jurisprudence.

à la femme du dict docteur quant elle le viendra veoir, je fais mon compte d'estre là bien et coiement[1] si je puis avoir plache, car cest ung ancien homme et ni a guerres de gens en sa maison sinoncq un gentilhomme de *France*, homme de bien. Je me reputeroie bien heureux sy je y povoie parvenir, car cest ung tres homme de bien. J'ay ouy ceste sepmaine une de ses leschons quil faict au nouvaux testament en lepistre à Romains, douziesme chapitre, là où St. Paul nous enseigne que distribuons de nos biens aux indigens en simplicité. Son exposition estoit quil ne nous fault point regarder de asister à ceulx quy nous sont parentz ou à ceulx tant seullement auquels nous avons quelque cognoissance ou amour ou faveur charnelle, ains que debvons regarder de distribuer à ceulx lesquels nous voions estre en grande necessité pour lhonneur de Jésus Christ et que iceulx sont nos freres. Et aussi que nous aions une amour non simulée, aiant en haine le mal et nous adherantz tousiours au bien, enclins à nous aymer lung laultre par une charité fraternelle, prevenantz lung laultre en tout honneur par une ferveur desprit, non paresseux à faire service, servans au Seigneur, rejouissant en esperance, patiens en afflictions, avec prieres continuelles, souvenantz aux necessité des sainctz, exerchant hospitalité, bien parlant de ceulx qui

1. Tranquillement.

nous persecutent[1]; (il exposoit ainsi que cest de ne point parler mal de ceulx quy nous persecutent). Ce nest point tant seullement de s'abstenir daulculne chose qui leur porroit estre à scandale ou de quoy ils porraient mal parler, ains quil les fault aider en leur necessité et les conforter en toute leurs tribulations et adversités. Je feray la fin craindant de vous trop mollester, priant au Seigneur Dieu quil luy plaise vous donner sa sainte grace et à toute vostre famille, vous maintenant en bonne prospérité.

En *Argentine*, che premier jour de Karesme anno 1546.

Lettre à son oncle Hubert. — 25 *mars* 1546.

Tres chier et tres honouré oncle, tres humblement et de bon cœur à vostre bonne grace me recommande, à ma tante votre femme et toutz vos enfantz. Je vous advisse que je suis en tres bonne sancté, loués soyct le Seigneur auquel je prie que ainsi soit de vous. Tres chier, la presente sera pour vous advertir que vous ay envoiet une letre escripte le premier jour de Karesmes par laquelle vous ay declaret que faissoie mon compte de demourer avec cest italien, sy je y povoye avoir plache; je vous advisse quelle mest acordée et doys donner pour

1. Romains, chap. 12, 10-14.

ma table trente et deux escus sol[1] par an ; si je n'estudioie point, pour nulle biens il ne m'eusse voullut avoir, daultre part sest informet de mon gouvernement[2]; d'avoir gens rudiculeux et noiseux il nen vœult point. Je prie au Seigneur quil luy plaisse me donner la grace de me touiours bien goubverner à son honneur et au salut de mon ame, ce que sera faict par le moien des bonnes prieres de tous mes bons amis. Jay espoir d'estre en ceste maison bien et coiement en laquelle poveray aprendre et ouyr quelque chose de bon. Car cest ung homme ancien, docte et craignant Dieu pareillement, quy a beaucop veu.

Quant à *Henry le Monnier* d'*Arras*, après avoir esté merveilleusement visité de la main du Seigneur, tellement quil nestoit possible den plus endurer, est decedet de ce monde, le Seigneur la delibvret de tous ses maulx ; le dit a laisset sa femme vefve avecq neuf petis enfantz, dont les quatre sont à *Arras* et cinq aultres aupres delle, laquelle vefve est merveilleusement desollée, car lempereur leur a confisquet tout leurs biens ; je prie au Seigneur quil luy plaise par sa saincte grace la conforter et consoller. Je luy ay prins lung de ses petis filz ; je luy acepteray sa table avecq moy, ausy lui feray

1. Ecu-sol, monnaie de France en or, avec un soleil au-dessus de la couronne ; il y avait sous François Ier des écus de 3 livres ou 60 sous.

2. Conduite.

aprendre le latin jusque à ce quil soit en age daprendre ung mestier, brief jen feray tout ainsy que sil estoit mon propre filz avecq layde du Seigneur. Je ne scauveroie mieulx emploier mon argent sinonc en donnant secours aulx povres vefves.

Pour nouvelles, *Martin Lutere* est trepasset[1]. De la dispute quy se faict à *Ratisbonne*[2] ceulx quy sont du coste du pape ont concedet et acordet aulx allemans[3] l'article de la justification des œuvres, assavoir que nous ne meritons riens devers le Seigneur par nos bonnes œuvres (il ne fault pourtant entendre quil n'en faille nulle faire, car ce seroyt contraire à la doctrine de St-Paul, lequel nous enseigne en lepistre aulx Ephesiens, Chapitre second, dissant que nous sommes l'œuvre de Dieu, crées en Jésus-Christ à bonnes œuvres que Dieu a preparé, affin que cheminions en icelles. Quy fera la fin, priant au createur quil luy plaise par sa sainte grace nous donner tousjours une ferme foy et vous maintenir en bonne prosprieté.

En *Argentine*, le 25e de Mars anno 1546.

1. Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que Luther mourut le 18 février 1546.

2. Ce colloque, convoqué par Charles-Quint pour rétablir l'entente religieuse entre protestans et catholiques, se poursuivait depuis le mois de décembre de l'année précédente, et allait prendre fin, sans avoir abouti, au moment où s'écrivait cette lettre.

3. L'auteur entend par «allemans» les théologiens d'Allemagne, Bucer, Brentz, Schnepf, Major, qui défendirent au colloque les principes de la Réforme.

III.

Nos lecteurs ont trouvé peut-être que cette correspondance est loin de fournir tous les renseignements désirables sur la vie intérieure de la paroisse française établie à Strasbourg au seizième siècle. On aimerait à en apprendre davantage, surtout sur l'organisation même de cette église. Il faut reconnaître toutefois que la description qui nous y est donnée de son culte est encore la plus détaillée que nous possédions aujourd'hui. Enfin, la publication de ces lettres peut se justifier par cela-même qu'elle attire une fois de plus l'attention sur un des chapitres les plus intéressants et les moins connus de notre histoire locale. Qu'on nous permette donc de les faire suivre de quelques notices jusqu'à présent inédites.

Quel était le nombre des réfugiés français qui faisaient partie de la communauté ? Des chroniqueurs strasbourgeois d'une époque postérieure, comme Specklin[1], l'évaluent à quinze cents personnes, ou même, comme Buehler[2], au tiers des habitants de la ville, tandis que les contemporains,

1. *Collectanea ined.* II, fol. 229 a : »Domollen als die verfolgung in Hispania, Italia und Frankreich der Religion halber gross ware und vil fromme leutt von hab und gut vertryben wurden, kam vil volck gen Strassburg. Man schetzte es auff 1500 Personen.«

2. Cité par Rœhrich, *Gesch. der Reformation*, II, p. 66.

Calvin et les autres pasteurs de la paroisse, Poullain, Garnier, et de même Pierre Martyr ne parlent que d'une petite église (*ecclesiola gallicana*)[1]. L'auteur de nos lettres aussi n'avait devant les yeux, selon ses propres termes, qu'une «petite assemblée». Il faudrait, du reste, pouvoir faire une distinction entre les Français *établis* dans la ville et la population flottante. Celle-ci était surtout considérable à l'époque des foires annuelles de Noël et de la St-Jean[2], ou quand le redoublement des persécutions en Lorraine et dans les provinces françaises voisines amenait un exode passager des fidèles de ces contrées.

Le prédicateur Hédion nous affirme, dans une de ses lettres, que c'est précisément l'existence d'une église française à côté de notre Ecole qui engageait bien des gens de toute nationalité, Espagnols, Italiens, Hollandais, Anglais et Polonais, à se fixer à Strasbourg. Il cite parmi les étudiants qui y séjournaient à la même époque que notre Wallon, deux des sept fils du célèbre hélléniste Guillaume de Budé, devenus protestants après la mort de leur père[3].

1. Calvinus Nic. Parenti, 14 dec. 1540 (*Oeuvres*, XI, p. 130), Calvinus Sleidano, 6 cal. sept. 1554 (*Oeuvres*, XV, p. 221), etc.

2. Bedrotus Grynæo, 27 juin 1541 (*Archives de la ville de Zurich*).

3. Hedio Bonifacio Amerbach, 22 nov. 1545 (*Mss. de l'Antistitium à Bâle*). — Dans une lettre adressée à Calvin, Sevenus, un professeur du Gymnase, parle aussi d'un *échange* de jeunes gens, ceux de Genève devant venir à Strasbourg pour y apprendre l'allemand, tandis que ceux de Strasbourg apprendraient le français dans la cité suisse, 22 déc. 1546 (*Oeuvres de Calvin*, XII, p. 448).

Un poète du temps, il est vrai, nous raconte qu'en janvier 1548, Bucer, après avoir prononcé un discours allemand sur la tombe du réformateur Matthieu Zell, adressa encore en latin des consolations aux « nombreux Français » qui étaient accourus pour pleurer la perte de leur bienfaiteur [1], mais, il faut l'avouer, cette notice est beaucoup trop vague, pour que nous puissions en conclure à un chiffre quelconque. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir fournir sur cette question, ainsi que sur quelques autres, des renseignements nouveaux, que nous empruntons au protocole du Conseil des XXI, le *Mémorial* déjà cité dans ce travail. C'est à cette source, sauf autre indication, que nous avons puisé tous les faits consignés ici [2].

Invité à indiquer le nombre de ceux de ses paroissiens qui payaient l'impôt de la capitation (*die auf dem Stall dienen*), le ministre Jean Garnier en déclara 91, le 22 décembre 1552, en ajoutant toutefois qu'il ne les connaissait pas tous, et que certains d'entre eux s'étaient soustraits à ce contrôle,

1. Epicedion et narratio funebris in mortem venerabilis viri D. Matthæi Zeellii. Aucthore Abr. Lœschero. 1548 (*Bibliothèque du Collège St-Guillaume*). — Specklin dans ses Collectanées mentionne le même fait à l'année 1548.

2. Nous exprimons toute notre reconnaissance à M. Brucker, archiviste de la ville de Strasbourg, qui a bien voulu faciliter notre tâche en mettant gracieusement à notre disposition les documents confiés à sa garde. Nous le remercierons, en outre, pour l'obligeance toujours la même avec laquelle il nous est venu en aide dans le déchiffrement de certains passages à peu près illisibles des manuscrits du seizième siècle.

sans doute à cause de leurs dettes. Le magistrat enjoignit, en conséquence, à tous les propriétaires de maisons de déclarer, sous la foi du serment, leurs locataires et tous les gens qu'ils hébergeaient, surtout les « *Velches* ». Le pasteur français dut répéter à ses ouailles, du haut de la chaire, l'ordre de se faire inscrire à la chancellerie. Ce recensement, du 18 octobre 1553, constate la présence de 100 Français munis du droit de bourgeoisie, de 35 autres qui ne le possédaient pas, et en outre de 16 soldats (*dienstknecht*), sans les femmes, les enfants et les domestiques. Une autre liste de la même année, publiée par M. Rodolphe Reuss, dans le 28me volume du « Bulletin du Protestantisme » ne porte que 50 noms. Le pasteur y ajoute, il est vrai, ce post-scriptum : « Il y en a davantage, mais je n'ay sceu treuver leurs noms et ne se sont pas présentés à moy pour le présent. Ceux qui sont nouvellement venus de Metz disent qu'ils ont donné leurs noms à Messieurs du Magistrat, pourquoy je n'ay point mis icy leurs noms. »

L'importance que la colonie huguenote avait acquise ressort d'ailleurs des faits suivants : En juin 1553, un pharmacien de Metz demande l'autorisation de s'établir à Strasbourg, ce qu'on lui refuse « amicalement », les docteurs chargés de lui faire subir un examen ayant reconnu qu'il ne savait pas un mot d'allemand. En 1554, par contre, un libraire français obtient la permission de mettre en

vente, pendant huit jours — en dehors de la foire —, des livres français, pour lesquels il devait évidemment espérer trouver des acheteurs. Le 28 mai de la même année, Messieurs du Magistrat prennent à leur service un courrier (*leuffersbott*), Pierre Dyss, de Metz, qui avait fait valoir qu'il savait aussi le français, et que ses nombreux compatriotes proscrits auraient particulièrement besoin de son concours. A cette époque, l'Eglise française était administrée par huit anciens, chargés de la distribution des aumônes ; parmi eux se trouvaient l'historien Sleidan[1] et un brasseur du nom de Robert. Vu la foule des nécessiteux, ils décidèrent de faire présenter « par une personne honorable » le sachet au culte du dimanche, les jours de prières et lors des baptêmes et des bénédictions nuptiales. Pour subvenir aux mêmes besoins, on organisa même, en février 1556, une loterie (*Glückshafen*), un gros lot de 100 couronnes servant d'appât. En 1555, on nous cite une seule maison, « *zum Stolzeneck* », habitée par une quarantaine de Français. En 1558, la paroisse demandait un instituteur pour l'école des

1. Sleidan était un des trois commissaires délégués par le Sénat à la surveillance de l'Eglise française. Dans la lettre déjà citée, Calvin exprime toute sa joie de cette nomination. Ces *Kirchpfleger* avaient à choisir sur une liste de 16 à 20 noms, présentés par le pasteur, les 6 ou 8 anciens de la paroisse. Chaque année deux de ces derniers étaient sortants, et les commissaires ci-dessus mentionnés nommaient, sur une nouvelle liste de 4 personnes, les remplaçants, que le gouvernement avait à confirmer (7 oct. 1555). — En 1558, le jurisconsulte François Hotman faisait partie du conseil des anciens.

fils de réfugiés, qui avait été ouverte dès les premiers temps, et elle comptait dans son sein un imprimeur (Pierre Estiart), un horloger et une sage-femme de nationalité française. Le nombre des électeurs paroissiaux qui procédèrent en 1559 à la nomination de leur ministre Houbray (Holbrac, Le Braq) se montait à 34.

De bonne heure, les autorités de la ville s'efforcèrent de restreindre le nombre croissant des immigrants, en décidant, entre autres mesures, que le droit de bourgeoisie ne serait plus accordé à de nouveaux arrivants et qu'il serait retiré aux enfants de ceux qui avaient été reçus bourgeois, après la mort de leurs parents. Défense est faite le 10 février 1556 aux bourgeoises et aux veuves d'épouser des étrangers à l'insu du magistrat. On refuse à un médecin français la permission de se fixer dans la ville, sous prétexte que le nombre des praticiens allemands est suffisant (9 août). Enfin, il se trouve des membres du magistrat pour avouer franchement en séance du conseil, le 25 juillet 1558, « qu'ils aimeraient bien être débarrassés des Français qui sont là. »

Les persécutions religieuses dans le royaume de France ne cessaient cependant de jeter dans la cité alsacienne de nouveaux fugitifs. L'année 1561 en vit arriver 14 de Troyes, 19 de Châlons-sur-Marne, ces derniers accompagnés de leur pasteur, Pierre Fournelet ; déjà l'année précédente 60 familles

étaient venues de Metz. Aussi ne sommes-nous pas étonnés d'une démarche faite par les représentants de la paroisse, le théologien Zanchi et le jurisconsulte Muntius en tête, dans le but d'obtenir pour la célébration du culte public, au lieu de la chapelle de St-André, «devenue trop petite», la vaste église des Frères-Prêcheurs, que la cessation de l'*Intérim* avait rendue disponible. Leur pétition, datée du 16 juin, s'appuie sur le fait que «la population velche étrangère est grande.» On leur répondit par un refus formel. Le même sort échut à la demande réitérée de pouvoir adjoindre, aux frais de la paroisse, un aide au ministre, et à cette autre, produite en 1562, de pouvoir publier une nouvelle édition des psaumes, l'ancienne étant épuisée.

Depuis longtemps, le culte public des Français et leur organisation en paroisse étaient pour le clergé luthérien de la ville un sujet d'appréhension, de scandale même, et provoquaient des plaintes continuelles. L'esprit doctrinal étroit et intolérant des théologiens d'alors faisait une guerre à outrance à tous ceux qui professaient les doctrines réformées. On essaya de leur imposer la Confession d'Augsbourg et le catéchisme du «*nouvel évêque*», nom par lequel Marbach est désigné, non sans une pointe de malice, par le secrétaire de la ville dans ses procès-verbaux (7 oct. 1555). De là des querelles interminables entre luthériens et calvinistes, qui se greffaient sur les dissensions intestines et les animosités

personnelles de ces derniers[1]. Ce n'était pas, au dire de leurs adversaires dogmatiques, la prédication française qui attirait surtout les huguenots à Strasbourg, ils venaient bien plutôt s'y fixer pour des «pratiques» ou menées politiques. La fermeture du temple, par décret du 19 août 1563, devait mettre fin à cet état des choses, comme d'aucuns le croyaient sans doute, pour le plus grand bien de l'Etat et de l'Eglise. La place de pasteur salarié[2] et logé par la ville fut supprimée ; les paroissiens durent, pour les baptêmes et les mariages, s'adresser aux églises allemandes ; seules les réunions de culte dans des maisons particulières restèrent tolérées pour le moment.

1. Calvin écrivait le 10 déc. 1559 à ses anciens paroissiens pour les exhorter »à fraternellement mettre toute peine et diligence de gouverner l'Eglise en bonne concorde et empescher que l'ordre qui doit estre inviolable ne soit renversé par noises et débats« (*Oeuvres*, XVII, p. 699).

2. Garnier touchait 50 florins de traitement. Son successeur, Pierre Alexandre, en demandait 100 en 1555, mais n'en obtint que 80, plus 16 rézeaux de blé.

3. Ces actes sont en effet inscrits depuis 1571 dans les registres des différentes paroisses, notamment de celle de la Cathédrale, dite *Münstergemeinde*, qui devint, comme on sait, celle du Temple-Neuf après la capitulation de 1681. A propos d'un mariage entre Français, béni à la Cathédrale en 1573, il est dit cependant que le prédicateur français avait fait la publication des bans *(Arch. de l'état civil de Strasbourg)*. Le magistrat veillait à l'exécution de cette ordonnance, car en 1582 le pasteur français, Jean Grenon, est cité devant le Conseil pour se justifier d'avoir fait baptiser son enfant dans sa maison par un étranger (*Mémorial*, 14 mai).

IV.

Ce rescrit provoqua de la part de ceux qu'il touchait, non pas des protestations, — ils savaient qu'ils ne jouissaient d'aucun droit dans une ville étrangère, — mais des suppliques réitérées. Le 25 août déjà, les Anciens de l'Eglise prièrent le magistrat de revenir sur sa décision : « Que Messieurs, disaient-ils, ne veuillent pas infliger à cette Eglise étrangère un sort analogue à celui de nos coreligionnaires en Lorraine et en France. » Dans les délibérations qui s'en suivirent, on parut un moment incliner vers la mansuétude et être disposé à rouvrir le lieu de culte des réfugiés, « à condition toutefois que leur ministre acceptât la Confession d'Augsbourg et que son enseignement, autant que sa manière de célébrer les sacrements, fût en tous points conforme à celui des pasteurs allemands, car il fallait empêcher, qu'en étant privés, les Français ne tombassent dans des sectes et conventicules (*rotten*) ». Mais bientôt l'avis du docteur Marbach prévalut; ce théologien démontra que la demande en question ne pouvait être accordée sans préjudice pour les églises allemandes (*one schaden der teutschen Kirchen*), et que, si on voulait permettre aux Français d'avoir leur prédicateur ou pasteur particulier, il faudrait adjoindre ce dernier en qualité de vicaire au pasteur

de la Cathédrale, Flinner, dont « cet aide » aurait à prendre les ordres en toutes choses. A cette condition-là, la prédication française pourrait avoir lieu dans une des chapelles de la Cathédrale, celle de St-Laurent. Les postes d'Anciens devraient disparaître en tout cas.

Celui qui faisait cette proposition savait bien qu'elle équivalait à la suppression même de l'Eglise française. Aussi la violence de langage à laquelle Calvin se laissa aller à la nouvelle de la décision du 19 août 1563 se comprend-elle, quoique nous ne puissions l'approuver. « L'intolérance de Marbach, écrivit-il, en proie à un vif chagrin, à son ami Bullinger de Zurich, l'a donc emporté, de sorte que les portes du temple ont été fermées aux Français. C'est ainsi que la petite Eglise, après une existence florissante de 25 années, est tombée sous l'attaque impétueuse de cette bête fauve.[1] »

Le 13 octobre de l'année 1567, les chefs de la paroisse revinrent à la charge, mais sans plus de succès, en suppliant qu'il fût du moins permis aux fidèles de se réunir dans les maisons ou bien dans un local quelconque, de l'agrément des autorités, le dimanche et quelques jours de la semaine, « pour lire la pure Parole de Dieu, pour adorer le Seigneur et chanter les psaumes dans leur langue ». Il leur fut répondu : « Parlant aussi l'allemand dans les re-

1. Calvinus Bullingero, 12 sept. 1563 (*Oeuvres*, XX, p. 151.).

lations journalières, qu'ils suivent les sermons allemands, et s'ils ne comprennent pas tel de nos prédicateurs, qu'ils aillent en entendre un autre.»

Malgré tout, les étrangers ne cessaient d'affluer. En 1566, le magistrat avait dû faire construire derrière la Porte-Blanche et derrière St-Jean des baraques pour les velches pauvres, tant hommes que femmes, vu l'encombrement de l'hôpital. Une collecte eut lieu en faveur de ces malheureux, en 1568, parmi les habitants, et les ministres Matthieu de Launoy et Françoys de La Chapelle sollicitèrent la permission de rester dans la ville «pour consoler les malades et les affligés.» Plusieurs fois les établissements hospitaliers leur vinrent en aide; en 1573, le sachet des différentes églises leur rapporta 45 livres. En septembre 1568 et en 1569, nouvelle immigration. Les fugitifs venaient d'Epinal, de Troyes, Châlons, Vitry, Reims, Tournay, Liége, Tours, Angers, Besançon et jusque d'Avignon, de la Provence et de la Savoie. C'étaient des marchands, des médecins, des «plumassiers», des «espingliers» et des drapiers, mais aussi des «ministres prédicants», Louis des Mazures, Pitius, Nicolas de la Bore «*logéz en la calbe casse*», des nobles et des militaires, tels que Claude Pioche, conseiller de Sa Majesté royale de France et général (des finances) dans la Champagne, avec une suite de 20 personnes, Monseigneur de Bar, avec 18 personnes, Monseigneur de Béthune, M. d'Esternay,

Philibert la Glasche, lieutenant-général de Vichy, le baron d'Haussonville, etc. Des dames de haut rang, comme Mme de Roye, la belle-mère du prince de Condé, avaient également séjourné déjà, et séjournèrent plus tard encore dans nos murs. Nous y trouvons aussi des professeurs et des savants, comme Louis Rochefort de Blois, que le recteur Jean Sturm, l'ami éprouvé des huguenots, recommanda tout particulièrement à la bienveillance de ses concitoyens, « vu que ce Français voulait défendre la parole de Dieu non par l'épée, mais par la parole » (12 mai 1568). A la date du 15 novembre, 161 étrangers logeaient dans des auberges dont les enseignes sont parvenues jusqu'à nous, comme la *Hache*, le *Rocher-de-Sapin*, l'*Homme-Sauvage*, la *Cave-Profonde*, la *Pomme-d'Or*, ou bien ont disparu depuis longtemps, comme la *Carpe-Bridée* (*Gertenfisch*) et le *Chasse-Mouches* (*Zum Muckenwadell*). Quatre chirurgiens français soignaient, à l'hôpital, les victimes d'une escarmouche qui avait eu lieu, près de Molsheim, entre des reîtres destinés à l'armée de Condé et les Lorrains, alliés au roi de France. Par contre, deux capitaines français, Saint-Chamans et de la Personne, blessés à Dossenheim, sollicitèrent inutilement, le 28 février 1569, de pouvoir s'adresser, dans la ville même, aux hommes de l'art; en vain le duc Wolfgang de Deux-Ponts intercéda pour eux. On voulut bien cependant mettre à leur disposition à Schiltigheim un médecin, un

barbier juré (*Scherer*) et un pharmacien. Un gentilhomme, M. d'Esternay, se vit également refuser la faveur de passer seulement trois heures dans la ville pour faire visite à sa femme et à ses enfants, mais ceux-ci obtinrent la permission de se rendre auprès de lui. Quiconque voulait loger un étranger était tenu d'en demander la permission à l'Ammeister, témoin le vieux Conrad Hubert, un des derniers représentants de l'esprit plus libéral de la génération précédente, qui reçut une admonestation pour avoir accueilli, en 1568, le théologien réformé Zanchi sous son toit, sans remplir cette condition.

Nombre de fois les actes du Conseil portent en marge la mention : *Vertribene Frantzosen*, *Welsche*, *Frembde*, *die nit bürger*. Des visites domiciliaires, dites « inquisitions », avaient lieu dans le but d'établir la présence des étrangers. Depuis 1567, ces derniers étaient obligés de prendre logis chez des bourgeois et ne pouvaient plus faire ménage eux-mêmes (*kein Feur und Rauch halten*). Quelquefois aussi le droit de séjour n'était accordé que pour une époque déterminée. Le départ des hôtes était ensuite notifié au magistrat, souvent avec leurs remercîments. Nous avons encore le texte du billet écrit par Louis de Bourbon, prince de Condé, pour exprimer sa reconnaissance au sujet de l'accueil fait à Strasbourg à ses enfants et à sa belle-mère, Mme de Roye. Il s'y déclare prêt à rendre à son tour à la république toute espèce de

services (5 juin 1563)[1]. « Messieurs de la Ville », de leur côté, faisaient souhaiter bon voyage à ceux qui partaient, souvent avec le vœu bien sincère de ne plus les revoir. « Puisse-t-il seulement ne pas revenir », ajoute méchamment le secrétaire du Conseil en mentionnant au procès-verbal le départ du ministre Holbrac (*er komm nuhr nimmeh wider*).

Soyons juste toutefois : les hôtes de notre ville n'étaient pas toujours commodes, et causaient, les riches aussi bien que les pauvres, bien des embarras, dont le moindre était sans doute celui dont on se plaignait en janvier 1569, à savoir, qu'ils menaient grand train et troublaient les paisibles habitants, en

1. Avec quelle reconnaissance pourtant les hommes les plus illustres du protestantisme français n'exprimaient-ils pas leur gratitude pour les bons services rendus par Strasbourg à leurs frères persécutés, tout en les sollicitant de nouveau tant pour d'autres que pour eux-mêmes ? Nous n'en citerons pour preuve que la lettre de Coligny au Magistrat, datée du 18 sept. 1568 : »Très-illustres Seigneurs, puis qu'il a pleu à Dieu qu'en ces temps derniers, depuis le renouvellement de l'Evangile, avez ouvert vostre ville à beaucoup de pouvres enfans de Dieu que vous avez amiablement receuz, lesquels pour sa parolle ont été contraincts d'abandonner leurs pais et parants, et fuians la rage de leurs ennemis recourir à vous comme à un singulier refuge ; voiant aussi que Dieu vous fait la grâce de continuer en une hospitaiité si saincte que ceste la : cela m'a donné occasion de vous envoier ce gentilhomme de Salène, avec la présente, pour vous supplier que, tout ainsi que de vostre grâce il vous pleut l'année passée recevoir en vostre ville ma femme et nos enfans, en un temps d'affliction tel qu'on le voioit venir, voiant qu'il s'en présente un autre qui a apparence d'estre beaucoup pire, si Dieu n'a pitié de son peuple, qu'il vous plaise, Messieurs, user presentement envers moy et envers elles de mesmes faveur, etc...« — Nous possédons aussi une lettre de remercîments du roi de Navarre pour l'accueil fait à des gentilshommes français (*Archives de la ville*, AA. liasses 1855 et 1856).

parcourant les rues par troupes de dix à douze personnes, et en faisant caracoler leurs chevaux sur la place St-Thomas pendant qu'on tenait dans cette église l'école du dimanche (*Kinderpredigt*). Sleidan traduisait sans doute les sentiments d'une partie notable de la population strasbourgeoise, en s'exprimant, à l'adresse des gens qu'ils avaient souvent à leur suite (à moins qu'il ne soit question ici d'Italiens), de la façon suivante : « C'est une race bien singulière que cette engeance *velche*, qui devient de plus en plus bizarre et introduit chez nous les travers de son pays. Aussi les voit-on, ma foi ! de mauvais œil s'installer dans les maisons, car ils sont rustres (*wüst*), tapageurs, brisant et gâtant tout ce qui y est[1].

Par contre dans une séance du Magistrat, tenu le 13 janvier 1547, le stettmeister Sturm de Sturmeck rendait publiquement aux Français le témoignage, «qu'ils étaient d'honnêtes, pieuses et bonnes gens» et les recommandait à la bienveillance de ses concitoyens. On ne s'étonnera pas du jugement porté par le théologien Marbach sur les professeurs «velches» (Italiens et français), qui, à son dire, étaient de singulières têtes (*selzame Köpfe*), ce pour quoi il fallait leur préférer dans l'Ecole des maîtres allemands[2].

1. Sleidan an Johann von Nidbruck, 29 déc. 1550 (publié dans *Sleidans Briefwechsel*, par H. Baumgarten. Strasb. 1881, p. 155.)
2. *Diarium Marbachii* 4 jan. 1554.

Quoi qu'il en soit, le Magistrat ne se refusait pas à ouvrir à chaque instant les portes de la ville à de nouveaux fugitifs et fermait même volontiers l'œil sur des réunions religieuses passablement nombreuses, surtout dans les mois qui suivirent le massacre de la St-Barthélemy. En octobre 1572, un dénombrement officiel indiquait comme assistant au prêche français 181 personnes. Dans le courant de l'année 1575, les auberges logèrent 15,598 «*velches*» et 47,014 allemands, ayant avec eux 22,054 chevaux de selle ou de voiture. Il était défendu aux aubergistes de garder un *velche* au delà de huit jours (arrêt du 20 oct. 1572).

A cette époque surtout les hôtes illustres deviennent nombreux. Nous citerons entre autres : Jean Brossel, recteur de l'université de Châtillon, qui séjourna à Strasbourg en 1572, le docteur Philippe Custosius, professeur en droit (1573), Mathias Virel, prédicateur du prince de Condé, le jeune prince de Condé lui-même et les deux frères de Montmorency (1574), les fils de Coligny et ceux de d'Andelot (1575). Le duc de Bouillon logeait chez le professeur Dasypodius en 1577, et un peu plus tard (1581), nous voyons arriver le prince Charles de Luxembourg et sa suite, etc.

Les proscrits ne venaient pas seulement du royaume de France, mais aussi de l'Angleterre. A en croire une notice de nos procès-verbaux, les Anglais auraient été en 1575 plus nombreux que

les Français eux-mêmes (1er oct.). Ceux d'entre eux qui ne savaient ni le français ni l'allemand, avaient pris à leur service une personne pour enseigner le catéchisme à leurs enfants (24 nov. 1577).

Certes, la présence de ces milliers d'étrangers au milieu d'une population différente de langue et de mœurs, quoique la plupart fussent simplement de passage, donnait à une ville d'à peine 35,000 âmes une physionomie dont il est difficile de se faire une idée de nos jours. Quiconque a eu le loisir et la patience de dépouiller les gros volumes des procès-verbaux du Conseil des XXI, sait quelles questions multiples étaient portées devant les sages gouvernants de la république. On comprend les mesures de précaution et de répression qu'ils prirent alors, quand on parcourt les lettres pressantes par lesquelles, d'un côté, le roi Charles IX prie le Magistrat, en 1574, de ne pas tolérer sur le territoire de la ville des rassemblements d'émigrés, et l'empereur Rodolphe II, de l'autre, lui recommande, en 1580, d'être sur ses gardes et surtout de faire surveiller les étrangers, qu'on soupçonnait sans cesse d'intrigues politiques ayant pour but de faire passer la ville à la France[1].

1. *Archives de la ville de Strasbourg, Actes constitutifs*, etc. AA. 734 et 735.

V.

Déjà le 4 février 1566, on avait limité le nombre des admissions à la bourgeoisie à 200, « afin de conserver à Strasbourg son caractère de ville allemande» (*damit man eyn teutsch Stadt behielte*). La même préoccupation revient souvent dans les délibérations du Conseil, par exemple le 10 septembre 1572. C'est elle qui fit faire la sourde oreille aux trop prudents pères de la cité, quand un des leurs s'exprimait ainsi le 10 oct. 1575 : « La voix de la nature nous pousse à tolérer et à protéger les victimes de la violence. Si nous voulons être des chrétiens, nous devons faire du bien à notre prochain et l'aimer comme nous-même. Obéissons à la parole du Christ disant au pharisien que le Samaritain a rempli le devoir de la charité à l'égard du malheureux tombé aux mains des meurtriers, sans se préoccuper de sa religion, de sa langue et de ses croyances. »

On accéda tout aussi peu à une requête du comte palatin Jean Casimir, en 1577. Celui-ci avait assisté à un culte privé des Français, et, sous l'impression favorable qu'il en avait reçue, vint s'adresser en leur faveur, en qualité de « bon ami et de voisin », au gouvernement de Strasbourg. Sans doute, disait-il, dans sa missive, l'Eglise réformée diffère de celle de Luther sur le dogme de la Ste-Cène, mais elle ne

doit pas être condamnée pour cette raison, et ses membres ont droit au nom de chrétiens. Sans vouloir mépriser le lieu où la prédication s'est faite, et tout en sachant que le Christ a bien aussi prêché dans une barque, au bord de la mer, et en d'autres endroits tout aussi modestes *(schlechte Ort)*, il supplie le Magistrat d'accorder à ces pauvres gens quelque petite église (*etwann ein klein Kirchlein*), et de leur permettre d'administrer les sacrements, vu que l'entente sur ce point ne pouvait guère se faire avec les luthériens. Cette démarche n'eut pas le résultat désiré, bien au contraire. Non-seulement tout lieu de culte *officiel* fut refusé aux réformés, non-seulement on leur déclara : « s'ils ne veulent pas aller dans les églises allemandes et être sauvés, ils n'ont qu'à rester dehors », — mais une mesure plus exclusive encore défendit absolument les prêches dans les maisons, car on voyait dans ces réunions particulières un foyer continuel de Zwinglianisme, surtout pour la jeunesse. Enfin les tribus d'arts-et-métiers furent appelées à se prononcer par leurs délégués dans la séance du 20 février.

A la même date, 48 ans plus tôt, l'abolition de la messe avait été votée par les représentants du peuple de Strasbourg. La discussion dura trois heures et aboutit à un arrêté qui ratifia la défense de toute prédication privée, comme aussi de toute réunion de prières. En vain un des conseillers favorables aux Français avait demandé pour eux la

même tolérance que le traité de Passau garantissait aux catholiques, quoique la doctrine de ces derniers fût en tous points opposée au luthéranisme. Le vote n'était guère adouci par la déclaration suivante : «on ne fera pas d'inquisition à l'égard des *velches*, on ne leur enlèvera pas le droit de bourgeoisie, on ne les forcera pas à se convertir à notre religion et l'on ne violentera pas leurs consciences ; on leur déclarera qu'on avait des raisons sérieuses pour en agir ainsi, sans dire lesquelles[1]. » Evidemment, il faut entendre par ces dernières la différence doctrinale qui existait entre luthériens et réformés. Sans cesse ces paroles reviennent dans la discussion : «ils sont zwingliens[2], leur doctrine est contraire à la nôtre» *(sonderlich aus der Ursachen weil ir lehre wider die unsre ist)*. Il est certes permis de se demander si les paroles prononcées dans la même séance étaient bien sincères : « Ne leur témoigne-t-on pas un plus grand amour en les faisant aller dans nos églises, où ils peuvent apprendre la vraie connaissance de Dieu et de sa Parole, qu'en les laissant persévérer dans leur erreur ?» (20 fév.)

1. *Mém.*, 20 fév. 1577 et *Archives de St-Thomas, Diverses relatives à l'Hist. de la Réf. à Strasbourg*. Vol. 8. fol. 366.

2. Les réformés ne sont désignés dans nos procès-verbaux sous le nom de *Calvinistes* qu'au siècle suivant, ce qui prouve la persistance de l'ancien esprit zwinglien à Strasbourg. On nous permettra de citer à ce sujet nos études : *Zwingli's Tod und dessen Beurtheilung durch Zeitgenossen*. Strassb. 1883. — *Ulrich Zwingli und die elsässischen Reformatoren*. Str. 1884.

Cette mesure donna lieu quelques mois plus tard à une nouvelle intervention étrangère, de la part des villes de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse. Deux délégués suisses présentèrent une demande en vue d'obtenir derechef l'autorisation du culte privé. Nouveau refus, s'appuyant sur la présence de gens de mauvais aloi qui, sous le prétexte de la religion, se seraient glissés dans la ville, sur la différence dans les doctrines et sur les fréquentes attaques dirigées par les réformés contre l'Eglise luthérienne. Du reste, était-il dit dans cette réponse, l'intention formelle de Messieurs du Magistrat est de ne plus tolérer qu'une seule religion dans la ville.

Honneur au membre du conseil qui, dans cette séance du 14 juin, éleva la voix pour plaider la cause des opprimés : Jadis, dit-il, les Français étaient considérés à Strasbourg comme des chrétiens et des frères. En quelle haute estime la ville n'a-t-elle pas tenu Calvin, si bien que pour se faire représenter au concile de Trente, elle n'eut pas à proposer d'homme plus capable que lui et Pierre Martyr! Lors des discussions avec Zanchi, en 1562, une entente chrétienne, amicale et fraternelle fut établie sans que l'un des partis ait condamné la foi de l'autre. L'orateur s'élevait à des considérations plus hautes encore en continuant ainsi : «Si Strasbourg jouit d'une réputation glorieuse entre toutes les autres villes dans la chrétienté entière, elle ne l'a pas obtenue parce qu'elle s'est déclarée jadis pour la

Confession d'Augsbourg, — ce qu'un grand nombre d'autres cités ont aussi fait, — mais elle le doit à l'hospitalité et à la protection qu'elle a accordées à ces malheureux chrétiens, sans distinction de nationalité, persécutés pour leur foi. Elle les a arrachés aux mains sanguinaires des tyrans, et leur a permis de puiser des consolations et des forces dans la Parole de Dieu lue et prêchée dans leur langue : voilà les vrais titres de gloire de notre ville. Que nos « Messieurs » s'appliquent à lui conserver cette renommée légitime ! Qu'ils ne dénigrent pas leurs ancêtres et ne renversent pas ce que ceux-ci ont établi un esprit si louable et si chrétien ! Pour ces raisons dans et pour d'autres encore, je déclare catégoriquement que je ne puis partager la manière de voir exprimée par mes collègues. » Après une discussion de deux heures, la demande des Suisses fut cependant rejetée. Ces derniers remercièrent le Magistrat d'un cadeau qui leur fut fait, selon l'usage, à leur départ, mais déclarèrent aussi qu'ils s'étaient attendus à une autre réponse, en ajoutant : « Permettez du moins aux Français de célébrer leur culte et de lire les Saintes Ecritures, toutes portes closes ; renoncez à une mesure, que les nombreux étrangers venus à Strasbourg pour la foire (de la St-Jean) ne manqueront pas de faire connaître au loin, et dans laquelle les papistes trouveront un prétexte pour persécuter de leur côté ces gens, qui ne sont pas même tolérés chez leurs coreligionnaires. »

Le souvenir de cette démarche fraternelle méritait bien, nous semble-t-il, malgré son insuccès, d'être tiré de la poussière des archives. Notre public protestant se rappelle les rapports si amicaux qui existaient entre les réformateurs suisses et «les Pères de l'Eglise évangélique» en Alsace; le fameux voyage des Zurichois à Strasbourg avec la bouillie de mil, en 1576, n'a rien perdu de sa popularité locale dans le cours des siècles. Enfin, l'année 1870 a vu cet acte symbolique de bon voisinage se traduire en secours efficaces au milieu des malheurs de la ville assiégée. Cette intervention peu connue des Suisses en faveur de leurs coreligionnaires réformés de Strasbourg avait droit également à quelques mots d'éloge et de sincère reconnaissance.

Le vénérable Wolfgang Schutterlin, qui avait déjà intercédé en 1569 en faveur des Français et peut-être le même qui venait de prendre la parole, crut devoir répondre à un sarcasme blessant lancé dans l'ardeur de la discussion et vraisemblablement dirigé contre lui : «Le gros ventre, avait dit un de ses collègues du Conseil, est enceint d'un Zwinglien, et aimerait zwinglianiser toute la ville[1].» — «Si c'est moi qu'on a visé, répliqua Schutterlin, je le déclare bien

1. Wolfgang Schutterlin était le père de 17 enfants, et eut le plaisir de voir une progéniture de 108 petits-fils et de 111 arrière-petits-fils. Il mourut en 1612, âgé de 91 ans. Sa mémoire le fit nommer le protocole vivant du Conseil. Il avait rempli sept fois les fonctions d'ammeister (Notes de Silbermann, publiées par Friese dans ses *hist. Merkwürdigkeiten des ehem. Elsass.* Strassb. 1804).

haut, j'ai appris mon catéchisme à Strasbourg même, dans la chapelle de St-Laurent ; je lui suis resté fidéle et n'ai point adopté une autre religion ; je ne suis ni zwinglien, ni calviniste, ni luthérien, mais je veux être chrétien. Je crois à Dieu qui m'a créé, à Jésus-Christ qui m'a sauvé, au St-Esprit qui m'a conduit dans la vérité ; j'ai été baptisé au nom de la Trinité ; quant aux sacrements, je crois ce que chaque chrétien peut et doit croire d'après la Parole divine, et, à ma mort, je remettrai mon âme à Dieu, mon juge, et lui demanderai le pardon de tous mes péchés.»

Plût au Ciel que cet esprit vraiment évangélique, que Matthieu Zell, le prédicateur vénéré de la chapelle de St-Laurent, avait su inculquer, de son temps, à la majeure partie de la population strasbourgeoise, eût inspiré encore à l'époque dont nous parlons un plus grand nombre de citoyens! Mais déjà les modérés, ces libéraux du temps, ne formaient plus qu'une petite minorité, incapable de lutter contre le flot montant de l'étroitesse dogmatique, qui allait se changer bientôt en un véritable fanatisme religieux.

Si l'on voulait essayer de faire valoir des circonstances atténuantes pour ces mesures de répression si regrettables, on les trouverait dans la crainte constante d'intrigues possibles de la part des réfugiés, et dans la prévision de dangers que courrait la ville, et aussi dans une certaine raideur, qui se fai-

sait jour parfois dans les actes et les paroles des réformés. Nous citerons comme exemple la boutade attribuée par Marbach à un calviniste marquant d'alors : « Si j'étais maître à Strasbourg, aurait-il dit, je ferais démolir la Cathédrale pour en élever une autre, parce que l'abomination papiste s'y est étalée pendant de longues années, et que les murailles, à l'intérieur et à l'extérieur, les fenêtres et toutes les parties de l'édifice sont couvertes de statues et de peintures.» La belle idée, ajoutait Marbach, Dieu soit loué qu'il n'ait pas été le maître d'en agir ainsi à Strasbourg ! [1]

Avis est donné au magistrat, au commencement de l'année 1577, «qu'il se trouvait dans l'intérieur des murs beaucoup plus de *velches* qu'on ne pensait.» Sous prétexte que la prédication française, qui malgré toutes les défenses continuait à se faire dans des maisons particulières, les attirait dans la ville, on exécuta dès lors d'une manière de plus en plus stricte les règlements existants. On leur traçait soigneusement leur ligne de conduite. Voici les articles d'une de ces instructions en langue française, qui fut remise le 3 mai 1581 à quelques personnages de distinction, le prince Charles de Luxembourg et sa suite :

Demeureront chez la veuve du rhatschreyber, ou se mettront chez un aultre bourgeois allemant, sans faire propre cuysine....

1. Marbach, *Antwort und grundtliche Widerlegung der vermeindten Trostschrifft D. Tossani*. Tub. 1579, p. 395.

Ils promettront fidélité.

Ils ne tiendront aulcunes assemblées particulières et silz veulent aller au temple, ilz iront aux nostres.

Ils s'abstiendront de tous remparts, munitions et bastimens.

Ils ne porteront point d'armes, excepté mon dit S^r comte, et son maistre d'hostel.

Apres soupper ilz ne seiourneront longuement par les rues.

Pour tous cas avenans en ceste ville ilz seront icy à droict tant en demandant comme en defendant.

Ils obeiront aux loix de lescolle.

Ne permettront des alles et venues des gens qui pourroient estre suspectz.

Tout ce tant et si longuement que la commodité de Messieurs le portera.

On recommandait encore à ces hôtes de fréquenter les églises luthériennes, «dans lesquelles ils trouveraient aussi le Tout-Puissant» ; ils devaient éviter enfin toute discussion religieuse et ne point faire venir d'individualités suspectes.

Tout ce monde était surveillé de fort près, cela va sans dire. Quelques-uns d'entre eux se virent signalés en 1567, pour s'être «baladés» sur les remparts (*ausschneicken*), et d'autres en 1587, rien que pour avoir montré du doigt l'arsenal. Par crainte de surprises et de troubles, les heures du culte furent même changées : le service divin ne devait commencer à St-Guillaume, à Ste-Aurélie et à St-Pierre-le-Jeune qu'à 8 heures du matin, c'est à dire quand il serait terminé dans les autres églises. On voit qu'alors la population toute entière s'y rendait ; de telles précautions seraient inutiles de nos jours. Et lorsqu'en 1595 des Français, qui avaient fait

une invention dans l'art du tir, voulurent monter sur la plateforme de la Cathédrale, on leur signifia que c'était chose interdite aux étrangers.

Nous citerons également, sur cette matière, la défense suivante: «Sur les dimanches et aultres festes durant le sermon, ils ne se pourmeneront pas parmy la ville, principallement devant les églises, ains se tiendront en leurs logis et ce pendant ne feront aulcunes assemblées (1585).»

Tous ces faits, ainsi qu'un relevé officiel de sept lieux de réunion ou conventicules qui existaient en 1585, permettent de supposer que la population française conservait encore quelque importance.

Mais les temps étaient bien changés depuis le jour où notre étudiant Wallon avait vanté avec tant d'abandon les agréments religieux et sociaux d'un séjour dans la bonne ville de Strasbourg.

VI.

Nous n'avons pas eu l'intention de raconter dans ces pages l'histoire de l'Eglise gallicane de Strasbourg au 16e siècle, ni les luttes théologiques que ses pasteurs eurent à soutenir contre ceux de l'Eglise luthérienne et dont le tableau a été tracé de main de maître dans les «Notes» déjà citées de notre ami M. Rodolphe Reuss. Le but de ce travail plus modeste consistait simplement à attirer l'attention sur quel-

ques points de cette histoire, qui jusqu'à présent n'ont point été suffisamment élucidés.

Parmi ces derniers figure aussi la question de savoir en quel endroit les réfugiés célébraient leur culte. Voici, à ce sujet, le document le plus ancien que nous ayons pu trouver : «En 1538, le dimanche après la Toussaint, les étudiants Wallons (*die Walen*) et avec eux d'autres personnes qui savaient le français, ont célébré la Sainte-Cène en français dans l'église des Pénitentes; on y a aussi prêché dans cette langue et chanté des psaumes.[1]» Le protocole des Scolarques nous confirme ce fait, en relatant à l'année 1539 : «Jean Calvin, un Français, qui passe pour un homme savant et pieux, enseigne la théologie et prêche aussi à l'église des Pénitentes en français» ; voisinage dont, au dire de Buehler, les bonnes religieuses, restées dans ce couvent, se seraient volontiers passées. Jean Sturm rapporte aussi que Calvin et son successeur Brully avaient prêché dansle couvent de St-Nicolas-aux-Ondes[2].

Du temps même que Calvin séjournait encore à Strasbourg, le chœur de l'église des Frères-Prêcheurs ou Dominicains fut mis à la disposition de la communauté[3]. Mais ce local présenta plus tard des inconvénients que les Anciens exposèrent dans les termes suivants au Magistrat, en novembre 1552 :

1. *Archives de St-Thomas,* tiroir 52, liasse 1.

2. Antipappus. IV, 1. p. 20.

3. Musculus Calvino, 23 juillet 1540 (*Oeuvres de Calvin,* XI, p. 60). — *Arch. de St-Thomas,* ibidem.

« Quoique agréable et coquet (*hübsch und lustig*), ce lieu est malcommode à cause de la prédication allemande qui s'y fait en même temps; l'une des assemblées dérangeant l'autre.» La paroisse de la Cathédrale, remise aux catholiques lors de l'*Intérim*, venait, en effet, d'être transférée elle aussi dans l'église sus-nommée. Les Français demandèrent en conséquence, pour l'exercice de leur culte, la chapelle de St-Erard, située dans la petite ruelle de l'Hôpital, près de la rue Mercière. Mais, comme la voûte de ce petit édifice, démoli en 1563, menaçait alors déjà de s'effondrer, et que les chapelles de St-Valentin et de St-Antoine furent également reconnues impropres à l'usage en question, les vues du gouvernement se portèrent sur l'église autrefois paroissiale de St-André, sise au pied du rempart de la porte des Juifs. Le magistrat eut raison, mais non sans peine, de l'opposition des familles de Rathsamhausen et de Marx d'Eckwersheim, qui faisaient valoir des droits sur l'immeuble. On avait dû menacer les récalcitrants d'en faire crocheter la porte par un serrurier. Cette église servit donc aux Français depuis Pâques 1553 jusqu'au moment où le culte lui-même fut interdit en 1563[1].

1. St-André, devenu au 18e siècle la propriété des Rohan, passa plus tard aux Franciscains, qui élevèrent sur son emplacement l'église dite des Récollets; celle-ci sert depuis la révolution de magasin à l'administration militaire. A en croire Specklin, les Triboques auraient élevé en cet endroit le castel *Trebeta*, dont les Alamans firent *Trebesburg*, *Strassburg*.

Les réformés de Strasbourg jouirent à l'origine d'une certaine liberté d'organisation. Cela permit à Calvin de former une église *modèle* et d'y mettre en pratique ses principes sur le culte chrétien. Ce n'est qu'après l'introduction de l'*Intérim* que le Magistrat se mit à exercer une surveillance minutieuse sur cette église. Il fallait dans ces temps éviter de fournir tout sujet de plainte au clergé catholique et à l'Empereur. On notifia donc aux Français, durant le service même, à la date du 22 mai 1549,

» que ung chascun, quel qu'il soit, sen garde de faire nul bruyt, trouble ne desordre en façon quelconque, s'il veult se trouver à la grande église, soit à saint Pierre, le jeune et le vieil, quand on dira vespres, messe et autres heures, ou quand on fera sermon; qu'il le face sans donner aucun destourbier ne empeschement au clergié ne à leurs affaires; que dans les hostelleries et autres lieux tant privez que publiques on les laisse paisibles et que ung chascun sen deporte entierement de tout faict et parolle piquante, dont pourrait en suivir noyse, debat et dissention quelconque...

» Et puisque à cause de la religion vous estes retirez de vostre pays et transportez en ceste ville, Messieurs vous commandent de laisser les autres en paix en leurs eglises, ou autrement on vous fera vuyder hors de la ville. Et quant aux ministres de vostre eglise, Messieurs veullent et entendent, qu'ils ayent à parler avec discretion, sans nommer ne le pape ne l'empereur ne autres [1]. »

Les inspections régulières introduites dans les églises de la ville et de la campagne s'étendaient également à St-André, dont le pasteur faisait partie du Convent ecclésiastique. Le docteur Marbach, devenu de fait le chef de l'Eglise strasbourgeoise, relate dans son *Journal* : « Dimanche le 4 mars la « visitation » a eu lieu dans l'église française de St-André.

1. *Archives de St-Thomas*, tiroir 52, liasse 1.

Grâces à Dieu tout s'y est très bien passé. J'ai d'abord adressé à l'assemblée une exhortation en latin, que Garnier a ensuite traduite en français[1].»

Quand une fois le temple fut fermé, les réunions religieuses n'en continuèrent pas moins. On ne peut que se réjouir en voyant le sentiment religieux de ces proscrits de tous pays créer des «assemblées d'édification» privées, qui persistèrent, pendant plus d'un quart de siècle, malgré les peines sévères édictées à l'égard des contrevenants. Il n'est pas sans intérêt de rechercher quels furent les endroits où elles se sont tenues. Ce n'étaient pas toujours les hôtels des riches, mais aussi les demeures des petites gens : cordonniers, couteliers et autres. Parfois aussi le logement du pasteur de cette église «clandestine»[2], celui de Grenon, par exemple, réunissait à la dérobée les fidèles. Nous citerons à ce sujet, d'après Künast, une grande maison, dite *zu den 6 guldenen stäben*, dans la rue du Faisan, la cour des Spender, famille noble éteinte en 1534, sur la place St-Thomas, et, dans la rue des Pucelles, la maison habitée vers le milieu du dix-septième siècle par le greffier Saltzmann. Les procès-verbaux du Conseil désignent encore en 1575 l'ancien orphelinat, près de l'église Ste-Catherine, et en 1585, différentes

1. *Diarium* à l'année 1554 *(Archives de St-Thomas)*.
2. Hotomannus Gualtero, 25 déc. 1580 *(Archives de Zurich)*.

maisons dans les rues des Pelletiers, du Chaudron, des Pâtissiers (*Fladergasse*, une partie de la rue des Hallebardes actuelle), le *Lombardshof*, au Finkwiller, et la maison *zur Tauben*, dans la rue des Tonneliers. Les pasteurs de la ville ne manquaient pas de se plaindre de l'exécution insuffisante des arrêtés du gouvernement, et citaient la parole de Jésus : «En quelque lieu que soit la charogne, les oiseaux de proie s'y assembleront» (12 fév. 1582).

Nous empruntons à un rapport officiel du 20 décembre 1568 les dépositions suivantes : «J'avais fait un pourpoint en cuir au marquis de Rynel, nous raconte le maître-cordonnier Jacob, et le lui apportai un dimanche matin dans son logis. Garnier y faisait un prêche ; puis on chanta et l'on pria.» Un orfèvre vient affirmer, à son tour, qu'assistant un jour au culte dans la maison de Mme de Walberg, il n'entendit parler les assistants «que de la croix et de la persécution de l'Eglise, se consolant les uns les autres, par la Parole divine, sans toutefois célébrer les saints sacrements.»

VII.

L'existence souvent bien triste de la colonie des Réfugiés était marquée par des journées de bonheur, quand quelque hôte illustre séjournait au milieu d'eux, et venant leur parler de la patrie absente, remontait leur courage. Telle fut, entre autres, la

visite de Calvin, lorsqu'il vint en 1543 dans nos murs pour faire des démarches en faveur des protestants persécutés à Metz. Il s'agissait d'obtenir du Magistrat soit une sauve-garde jusque sur le territoire messin, soit une missive officielle pour le gouvernement de cette ville, ou enfin une intervention fraternelle auprès des Etats protestants d'Allemagne. Calvin se rencontra à Strasbourg avec son ami Farel, qui avait dû s'éloigner de son champ d'activité en Lorraine : «En ceste ville, écrivait-il aux syndics genevois, tant par le moien de vos lettres et celles de Messieurs de Basle, que pour la bonne affection quon my porte, et singulièrement en faveur de la cause, iay trouvé bonne ayde comme ie pouvoye desirer. Messieurs se sont offert treslibéralement de faire ce qui seroit en leur puissance... Comme ie les congnois, ie ne doubte pas quilz nen facent encor dadvantaige quilz ne promectent.[1]» Les deux réformateurs présentèrent le 30 juin leur requête au Sénat ; Matthieu Zell et Jean Lenglin les accompagnaient, sans doute pour leur servir d'interprètes. Ils obtinrent que des délégués fussent envoyés à Smalcalde auprès de la diète protestante et attendirent, pendant quelques semaines, leur retour ; cette démarche ainsi qu'une discussion qu'ils eurent dans l'intervalle avec le renégat Caroli restèrent infructueuses, mais Farel nous assure qu'il trouva

1. 1er juillet 1543 (*Oeuvres de Calvin*, XI, p. 587).

des consolations et un nouveau courage dans les bienfaits, l'amitié et la protection qu'on lui témoigna dans notre ville.

Calvin reçut un accueil bien différent treize années plus tard, lors d'un voyage à Francfort. Les professeurs lui offrirent, il est vrai, un festin amical, et en entrant au cours de Jean Sturm, il se vit applaudir par les étudiants, qui se levèrent tous de leurs sièges, tandis que le maître, descendant de sa chaire, le complimentait. Mais on lui défendit en haut lieu de prêcher l'Evangile à ses anciens paroissiens[1]. La manière dont ce fait est consigné dans les procès-verbaux du Conseil est trop caractéristique pour ne pas mériter d'être rappelée ici : « Frédéric de Gottesheim communique au Conseil que le pasteur et le diacre de l'Eglise française l'ont accosté pendant qu'il se rendait à l'Hôtel-de-Ville et l'ont prié de permettre à Calvin de faire une prédication dans leur temple. Ne voulant pas en assumer la responsabilité, il en réfère à ses collègues. On décide : considérant que Calvin professe une autre doctrine que nous sur la Ste-Cène, et que cet homme est suspect à ceux de la Confession d'Augsbourg, il ne faut point l'autoriser, mais refuser la demande, et lui dire que d'autres affaires nous ont empêchés de nous en occuper » (2 sept. 1556). Ces dignes conseillers, qui avaient si peu le cou-

1. Hotomannus Bullingero, 22 sept. 1556 (*Oeuvres de Calvin*, XVI, p. 502).

rage d'agir franchement, ne ressemblent guère, avouons-le, à leurs devanciers, qui réunirent jadis tous leurs efforts pour retenir auprès d'eux l'illustre réformateur, et n'avaient voulu le prêter à l'Eglise genevoise que pour quelque temps. Accueilli de cette façon, Calvin dut perdre, on le pense bien, toute envie de s'arrêter dans notre ville à son retour de Francfort.

Si Théodore de Bèze eut à se louer encore en l'année 1557 d'un accueil très-bienveillant de la part du Magistrat[1], lui aussi trouva un changement notable dans la disposition des esprits à son égard, quand il revint ici dans la société de Mme de Roye en 1562 : « Averti de la présence de Bèze, il nous faut veiller à ce qu'il ne prêche point dans l'Eglise française et ne propage ici ses opinions, parce qu'elles diffèrent de celles de nos prédicateurs» (*Mém.* 13 août). Sollicitude vraiment touchante chez ces vigilants gardiens de la foi orthodoxe !

Le nombre des amis avait bien diminué. Les hommes à l'esprit large, qui, selon l'expression de Théodore de Bèze, « reluisoyent comme perles précieuses en l'Eglise de Dieu»[1], Matthieu Zell, Bucer, Capiton, Jacques Sturm de Sturmeck et d'autres, étaient descendus dans la tombe. Le recteur Jean Sturm allait les y suivre, chargé d'années et abreuvé

1. Hotomannus Bullingero, 13 mai 1557 (*Th. von Beza,* par Baum, I, p. 266).

1. *Vie de Calvin (Oeuvres* XXI, p. 31*)*.

d'amertume, lui que l'orthodoxe Rabus appelait «le protagoniste du parti calviniste et français»[1]. Sa vie durant, il s'était dévoué à «des coreligionnaires opprimés, qui étaient à ses yeux des héros défendant la liberté religieuse»[2].

Il est vrai que les sympathies de ces hommes pour les réfugiés n'avaient non plus toujours été sans mélange. Bucer avoue «que c'est une plaie que la foule des étrangers qui entrent dans la ville et en ressortent sans cesse, et qui ordinairement s'adressent tout d'abord aux chanoines. Mais quoique certains membres du Magistrat, ajoute-t-il, se soient efforcés d'y porter remède, d'autres, et c'est la plus grande partie, tiennent avec fermeté à l'ancienne manière d'agir. Ils croient que, s'ils y portaient une restriction, la ville perdrait son caractère de ville *libre*[3]» (*libera*), terme qui en latin signifie libre aussi bien que libérale. C'est dans cette dernière acception que le mot sans doute est employé ici par Bucer, comme il l'est aussi dans une autre lettre où il parle de la libéralité peu commune avec laquelle la cité de Strasbourg reçoit quiconque lui prête le serment de fidélité[4]. Dans ces conditions, l'Eglise calviniste jouissait d'une certaine indépen-

1. Rabus Pappo. 10 déc. 1581 *(Archives de St-Thomas)*.
2. Sturm à Théod. de Bèze, 28 juin 1584 *(Bibl. de Gotha)*.
3. Myconius Capitoni et Bucero, 23. nov. 1533, et responsum Buceri (*Arch. de Zurich*).
4. Bucerus Christophoro episcopo augustano, 8 sept. 1533 (*Arch. de St-Thomas*).

dance et liberté que la génération nouvelle s'appliqua à lui enlever.

En effet, tous les efforts tendirent dès lors à absorber cette communauté dans l'Eglise strasbourgeoise, qui elle-même avait passé au luthéranisme. Ne réussissant pas à faire adopter franchement la Confession d'Augsbourg par ses ministres, on fit fermer, comme nous l'avons vu, leur temple et on défendit plus tard aussi leur culte privé. Si le gouvernement eut encore des égards pour des personnages marquants, il créa en général des difficultés nombreuses à tous les Réformés voulant s'établir à Strasbourg. Cette ligne de conduite une fois arrêtée, il ne s'en écarta plus, ni alors, ni au siècle suivant[1].

1. Réclamant contre la présence de Calvinistes, le Convent ecclésiastique donne à entendre au Conseil des XXI »qu'il ne peut y avoir de communauté entre le Christ et Bélial« *(Mém.* 16 nov. 1655*)*. En 1644 le major Schord, d'un des régiments weimariens en garnison à Brisach, encourut une amende de 80 livres pour avoir assisté à un prêche réformé chez M. Delysle, le résident du roi de France *(Arch. de la ville,* AA 1880, et *Mémorial)*. — »Les Luthériens de Strasbourg haïssent presque également les Papistes et les Calvinistes«, écrivait en 1685 l'évêque Burnet de Salesbury, de passage dans notre ville *(Voyage de Suisse,* etc.*)*.

VIII.

Sans doute, l'intolérance religieuse était alors générale; à Genève, par exemple, les réformés seuls jouissaient des droits politiques et de la liberté du culte[1]. Mais nous déplorerons toujours que les agissements de la ville de Strasbourg n'aient pas fait exception à la politique ecclésiastique de l'époque.

Quelle influence une Eglise de langue française, établie aux frontières même de la France, n'aurait-elle pu exercer sur le protestantisme de ce pays, si elle avait pu se développer librement et normalement? L'historien catholique, Florimond de Raemond, aurait eu encore plus raison d'écrire ces lignes curieuses: «Ce fut dans Argentine qu'ils appelloient la nouvelle Jérusalem, la quelle se glorifie d'estre voisine de la France, où l'Hérésie à plusieurs testes dressa son Arsenal, et recueillit une partie de ses forces, pour la venir assaillir. Ce fut la retraicte et le rendez-vous des Lutheristes et Zwingliens, sous la conduite de Martin Bucer, grand ennemy du nom Catholique. Ce fut le receptacle des bannis de la France, l'hostesse diceluy, qui a donné le nom au Calvinisme. C'est là où le Talmud de la nouvelle

1. Le margrave de Bade-Durlach et le prince d'Ansbach se virent refuser, l'un en 1625, l'autre en 1671, la permission de faire organiser le culte luthérien dans la cité de Calvin.

Hérésie qu'il a basti, principal instrument de nos ruynes, fut battu et forgé. Bref c'est là où la premiere Eglise Françoise, qu'ils appellent, fut dressée pour servir de modelle et de patron aux autres, qu'on a veu depuis çà et là s'establir en la France[1].»

Qui sait si l'Eglise de Strasbourg elle-même, en pratiquant une hospitalité vraiment large et chrétienne à l'égard des frères qui voulaient rester fidèles à leur foi, ne se serait point gardée de la voie étroite de l'orthodoxie luthérienne, qui contribua pour une si forte part à faire du dix-septième siècle une des époques les plus tristes et les plus rétrogrades de l'histoire?

Enfin, la prospérité matérielle de la ville n'aurait pu que gagner à la présence de ces nombreux réfugiés, qui étaient loin d'être les «vagabonds» dont parle le chroniqueur catholique Buehler, mais appartenaient pour la plupart aux classes élevées de la société; souvent ils apportaient à Strasbourg des fortunes considérables, comme celles dont parle l'auteur des lettres publiées ci-dessus, et joignaient aux qualités de l'esprit et à la science une force de caractère et de travail peu commune, ainsi que la connaissance et la pratique de métiers jusqu'alors inconnus dans nos murs. On aurait pu voir se produire à Strasbourg, au seizième siècle déjà, les phénomènes économiques dont certaines parties de l'Allemagne,

1. *L'histoire de la Naissance, progrez et décadence de l'hérésie*, 1623, p. 837.

l'Angleterre, la Hollande furent le théâtre, lorsque la Révocation de l'Edit de Nantes y jeta des milliers de Huguenots, qui contribuèrent si puissamment à la grandeur actuelle de ces pays. Encore en l'année 1631, un membre du Conseil des XXI déclarait hautement «qu'il y avoit parmi les fugitifs arrivant de France et de Lorraine bien des gens aisés et même riches dont la présence augmenterait de beaucoup les ressources de Strasbourg, comme d'autres ont rendu le même service aux villes libres de Nuremberg et de Francfort.» Ces paroles ne furent pas écoutées; l'orthodoxie triomphait en maîtresse absolue et les yeux de nos gouvernants restèrent obstinément fermés à cette vérité si simple, que les bonnes actions portent souvent leurs fruits en elles-mêmes.

Strasbourg, imprimerie de J. H. Ed. Heitz (Heitz & Mündel).

DU MÊME AUTEUR.

Le Protestantisme à Kaysersberg. Strasbourg 1871.

Eine Elsässische Landpfarrei. Strassburg 1872.

Die evangelische Gemeinde zu Benfeld. Strassburg 1877.

Matthäus Zell, der erste elsässische Reformator. Strassburg 1878

Das Marburger Religionsgespräch. Strassburg 1880.

„Ein' feste Burg", Entstehung, Inhalt und Geschichte des Lutherlieds. Strassburg 1883.

Zwingli's Tod und dessen Beurtheilung durch Zeitgenossen. Strassburg 1883.

Ulrich Zwingli und die elsässische Reformatoren. Strassburg 1884.

Das Strassburger Universitätsfest vom Jahr 1621. Strassburg 1884.

Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01308 5347

DATE DUE
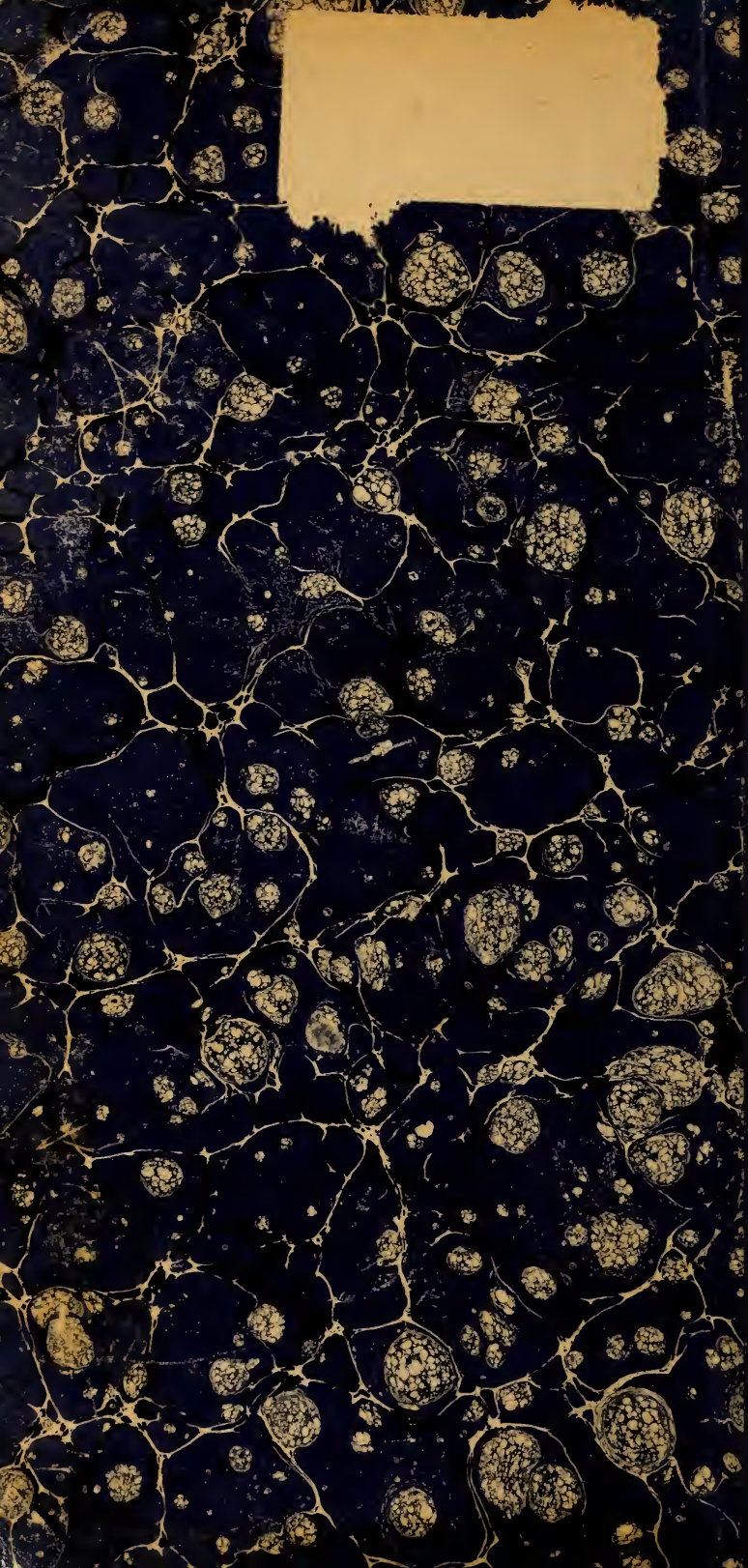
FACULTY			
FACULTY			
MAR 9 '75			
GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.